ecolo GROEN

#Woluwe1150

Programme détaillé en vue des élections communales
du 14 octobre 2018 à Woluwe-Saint-Pierre

Woluwe-Saint-Pierre
verte, inspirante et participative

TABLE DES MATIERES

1. Une participation citoyenne active et une communication plus efficace..... 5
1.1. Participation citoyenne 5
1.2. Communication, information et transparence 5
2. Des quartiers conviviaux, sûrs et accueillants 7
2.1. Lien social et convivialité 7
2.2. Sécurité publique et routière 8
2.3. Bien-être animal 8
3. Un cadre de vie de qualité 9
3.1. Espaces verts, nature et biodiversité 9
3.2. Propreté publique 11
3.3. Lutte contre les nuisances sonores et environnementales 12
3.4. Urbanisme et aménagement du territoire 13
3.5. Gestion de l'eau et actions contre les inondations 14
4. Une mobilité efficace pour tou·te·s 15
4.1. Intermodalité 15
4.2. Transports en commun 16
4.3. Piétons 16
4.4. Cyclistes 17
4.5. Promouvoir un usage raisonné de la voiture 18
5. Une commune en transition écologique 19
5.1. Promouvoir la transition et impliquer le plus grand nombre 19
5.2. Alimentation durable 20
5.3. Zéro déchets 21
5.4. Transition énergétique 22
6. Des logements accessibles et solidaires 24
6.1. Logements publics 24
6.2. Logements inoccupés 25
6.3. Dames-Blanches 26
6.4. Habitats innovants 27
6.5. Accès des Jeunes au logement 27
7. Des commerces de proximité et une économie locale 28
7.1. Commerces et services de proximité 28
7.2. Économie sociale et circulaire 29
7.3. Emploi 29
7.4. La commune, employeur local 29
8. Une commune pour grandir et bien vivre à tous les âges 30
8.1. Soutien à la parentalité pour toutes les familles 30
8.2. Petite enfance 30
8.3. Cadre scolaire et extra-scolaire 31
8.4. Enseignement 31
8.5. Jeunesse 33
8.6. Aînés 33

9. Culture et sport accessibles et diversifiés 36
9.1. Une culture empreinte de diversité 36
9.2. Des lieux d'enseignement, de création et d'exposition 36
9.3. Une culture accessible 37
9.4. Culture et Agenda 21 local 37
9.5. Culture et école 37
9.6. Sport pour tou.te.s 38
10. Une action sociale renforcée 39
10.1. Une lutte contre la pauvreté cohérente 39
10.2. Des moyens adaptés pour le CPAS 39
10.3. Promotion de la santé 40
11. Une commune européenne ouverte sur le monde 41
11.1. Union européenne 41
11.2. Solidarité internationale et droits de l'homme 41
12. Une gouvernance saine, ouverte et efficace 43
12.1. Une administration communale au service des habitants 43
12.2. Une gouvernance éthique 43
12.3. Une gestion des finances communales saine et moderne 44

Woluwe-Saint-Pierre, verte, inspirante et participative

Depuis 2012, Ecolo-Groen participe avec dynamisme et rigueur à la gestion de la commune. Ecolo-Groen apporte un souffle vert concret, déterminant et réel.

À la veille des élections communales du 14 octobre, vous êtes nombreux·ses à exprimer votre enthousiasme sur les actions que nous menons.

Nombreux·ses aussi à en vouloir davantage, à souhaiter participer, avec les élu·e·s, à l'avenir de la commune et de nos quartiers, et à coconstruire des projets durables encore plus ambitieux.

Aujourd'hui, Ecolo-Groen veut renforcer son action à Woluwe-Saint-Pierre, avec une équipe représentative de la diversité des quartiers, des générations et des cultures.

Ensemble, avec les habitant·e·s, les quartiers durables citoyens, les commerçant·e·s, les associations et tout.e acteur·rice de la commune, nous voulons poursuivre, créer et amplifier des projets pensés pour et surtout avec les citoyen·ne·s.

Avec vous, nous voulons :

☑ Amplifier la transition écologique et durable
☑ Renforcer le bien-vivre à tous les âges
☑ Coconstruire chaque projet

Ce programme présente nos propositions concrètes pour faire de Woluwe-Saint-Pierre une commune encore plus verte, inspirante et participative.

Ensemble, continuons à amplifier la marque verte.

Ce programme est le fruit d'un travail collectif d'Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre et de la contribution de plus de 1200 habitant·e·s et acteurs locaux. Il s'agit de permettre à chacun·e de prendre connaissance de nos propositions concrètes.
Il constitue également un outil de travail, en constante évolution.
Toute remarque, suggestion ou proposition d'amélioration peut nous être adressée.

Pour nous contacter

www.wsp.ecolo.be

ecolo.wsp@gmail.com

0494.25.44.78

Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre

1. UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE ET UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE

Depuis sa création, Ecolo-Groen accorde une importance particulière à la manière de faire de la politique, en veillant à ce que chacun·e puisse être impliqué·e dans la vie de la commune. Dans ce contexte, l'information et la participation citoyenne sont deux outils essentiels pour garantir une démocratie vivante.

Depuis 2012, Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre a donc mis la participation au cœur de son action : concertation des riverains dans le cadre de replantation d'arbres, processus participatifs autour du logement, collaborations avec les associations locales.

NOS PROPOSITIONS :

1.1. PARTICIPATION CITOYENNE

- **Associer les habitants à l'élaboration des projets** communaux qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie dans leur quartier.
- Développer des expériences de « **budget participatif** » : affecter une part du budget communal à des projets émanant d'habitants ou d'associations de quartier visant, par exemple, à l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique ou la cohésion sociale.
- Continuer à faire des **quartiers durables citoyens** et des **comités de quartier** des interlocuteurs privilégiés.
- Organiser, dans les quartiers, des **réunions d'information, de concertation** et des **ateliers-débats** pour choisir ensemble ce qui peut être amélioré : chantiers de travaux publics en cours et à venir, verdurisation, propreté, aménagement, mobilité, projets à plus long terme.
- Continuer à organiser périodiquement, dans les centres communautaires de quartiers, des **rencontres citoyennes** en présence des représentants communaux.
- Mieux informer les citoyen·ne·s du droit d'interpellation directe du conseil communal et l'encourager (**interpellation citoyenne**).
- Améliorer la mise à disposition et l'usage d'un **outil numérique** permettant de proposer des idées citoyennes et d'en débattre (ex : **Fluicity**).

1.2. COMMUNICATION, INFORMATION ET TRANSPARENCE

- **Retransmettre le conseil communal en direct** sur le site internet de la commune (streaming) et permettre de le visionner ultérieurement.
- Arrêter les **dates du conseil communal** pour l'année complète et diffuser ce calendrier sur le site internet communal, les panneaux d'affichage et le journal d'information communal.
- **Diffuser l'ordre du jour** et les documents soumis à l'approbation du conseil communal sur le site internet de la commune au moins 3 jours avant la tenue de celui-ci.
- Permettre aux citoyen·ne·s qui en font la demande explicite de **recevoir les ordres du jour et comptes rendus** des conseils communaux via leur adresse email.
- **Publier les budgets et les comptes approuvés par le conseil communal** sur le site internet de la commune et l'accompagner d'une note explicative.
- Mettre en place des outils visant à **mieux faire connaître le fonctionnement et les processus de décision** de la Commune et du CPAS ainsi que leurs compétences.
- Faire connaitre les **procédures d'attribution des subsides** de la commune aux associations, comme c'est le cas pour les associations environnementales et de développement durable.

- **Améliorer le site web communal** pour faciliter les démarches administratives et l'accès aux informations d'intérêt général.
- Installer, à certains endroits stratégiques, des **bornes ou panneaux d'affichage**, qui puissent informer des activités organisées par les associations locales (centre culturel, centres de quartier, bibliothèques, académies…), en gardant à l'esprit que tout le monde n'a pas accès à internet.
- Éditer un **livret de présentation de la commune** en plusieurs langues à destination des nouveaux habitants.
- Intégrer les principes du « **langage clair** » (plain language) dans les communications émanant de l'administration communale. Proposer des formations en la matière aux membres du personnel de l'administration, des écoles, des associations para-communales (PAJ, AIS, etc.).
- Développer pour la communication communale une **charte graphique**, claire et efficace, ainsi qu'un **nouveau logo**.
- **Diffuser un rapport des consultations publiques** résumant les réponses reçues et motivant la manière suivant laquelle la commune a pris en compte ou non ces réponses.

2. DES QUARTIERS CONVIVIAUX, SURS ET ACCUEILLANTS

Woluwe-Saint-Pierre bénéficie d'une atmosphère particulière et d'un esprit « village ». Nos quartiers, du Chant d'Oiseau à Stockel en passant par Joli-Bois ou le quartier du Centre, ainsi que les Venelles et la Cité de l'Amitié, ont une identité forte. Ecolo-Groen souhaite développer davantage les lieux et initiatives favorisant la rencontre et le partage : locaux communautaires, centres culturels, « rues aux jeux », potagers et vergers de quartier, plaines de jeux et terrains de sport ouverts, « guinguettes ». La cohésion sociale constitue un enjeu majeur pour garantir le « vivre ensemble ».

NOS PROPOSITIONS :

2.1. LIEN SOCIAL ET CONVIVIALITE

- Faciliter l'**occupation temporaire de l'espace public en** « zone à circulation locale » des clos ou rues non passantes durant des weekends et périodes de vacances scolaires afin de créer des espaces d'activités aux enfants… et aux adultes : « **rue réservée aux jeux** », apéros et fête des voisins,...
- Instaurer dans tous les quartiers de la commune des **« dimanches festifs sans voiture »**.
- Créer des lieux de vie type **cafés à projets** (presse, concert, expo, « repair café », débats) et un **café-boutique au Centre culturel W:halll.**
- Installer des lieux socio-culturels de petite restauration et de rencontre, type « **guinguettes** », par exemple le long de la promenade verte (rue au Bois), dans le Parc de Woluwe (WoluSportPark ou buvette des Etangs Mellaerts).
- Appuyer la mise en place et le développement d'initiatives et de comités de quartiers, et faciliter l'**accès à des salles et locaux publics** au service des actions.
- Veiller à ce que dans chaque quartier, il y ait des **bancs publics ou tables de pique-nique** pour favoriser le lien social, et respecter le rythme des plus agé·e·s.
- Créer des **espaces d'expression pour les arts urbains** : faire appel aux artistes locaux pour décorer le mobilier urbain et prévoir des espaces d'expression pour le « street art ».
- Installer des **plaines de jeux** dans les quartiers qui en sont encore dépourvus (Bouvreuils, Maïeurs…), et réinstaller au Chant d'Oiseau la plaine de jeux « Eléonore » qui a dû être démontée.
- Encourager et soutenir les initiatives telles que les « **services d'échanges locaux** » et autres initiatives de solidarité et d'échange, par exemple les jardins et composts collectifs.
- Solliciter et identifier dans chaque rue des **citoyens responsables de l'accueil de nouveaux arrivants** pour faire connaître la dynamique du quartier et les voisins (comme cela se pratique déjà dans le quartier du Chant d'Oiseau).
- Editer un **livret de présentation de la commune** en plusieurs langues à destination des nouveaux habitants.
- Maintenir l'organisation de la **soirée des nouveaux habitants**, et la rendre accessible à tous les habitants de la commune.
- Faire connaître et appuyer le **service de médiation communale** qui permet de gérer et résoudre de multiples conflits de voisinage.
- Proposer annuellement avec l'appui d'une association cycliste un **tour à vélo de la commune** pour les nouveaux habitants, et découvrir de la sorte les services principaux (écoles, administrations, sports, commerces, initiatives de quartier…).

2.2. SECURITE PUBLIQUE ET ROUTIERE

- Elaborer un **plan de sécurité par quartier**. Ce plan sera préparé de manière concertée et avec tous les acteurs pertinents de chaque quartier (écoles, commerçants, associations, conseillers communaux, assistants en matière de prévention…). Chaque plan sera réévalué annuellement et l'ensemble des plans de sécurité déterminera les priorités des conseils zonaux de police.
- Améliorer la qualité de l'espace public par un éclairage public intelligent, une lutte contre le stationnement illégal et la vitesse excessive.
- Veiller à ce que les **« zones 30 »** soient de vraies « zones 30 » par la mise en place d'une signalisation claire, par l'installation régulière d'indicateurs et de contrôle de vitesse avec une perception effective des amendes.
- Permettre aux habitants de solliciter le placement d'un **radar mobile préventif** dans leur rue (« smiley »).
- **Lutter contre les incivilités** (dépôts de déchets clandestins, vandalisme, mégots de cigarette, déjections canines) afin de garantir le contrat social à la fois en les prévenant, en menant des campagnes de sensibilisation et en les poursuivant par des amendes administratives si nécessaire.
- Mener des actions coordonnées envers une série de publics spécifiques :
  - Les usagers des transports en commun, à travers une collaboration renforcée entre les agents de la STIB, la police et les gardiens de la paix.
  - Les personnes en situation de mendicité en renforçant un travail social au niveau de la commune, avec l'aide du CPAS et de la Croix-Rouge.
  - Les commerçants en facilitant notamment l'accès au système « Télé Police » qui leur permet d'être reliés à un commissariat en cas d'incident et en les informant sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux ainsi qu'en organisant des formations sur le sujet.
  - Les plus petits : en réservant par exemple des cours de récréation ou certaines rues aux jeux d'enfants, pendant les soirées, week-end ou périodes de vacances.

2.3. BIEN-ETRE ANIMAL

- Affecter au sein du collège l'attribution des **compétences du bien-être animal** à un·e échevin·e spécifique, interlocuteur direct entre citoyen·ne·s, associations, police et administration communale.
- Permettre la **présence d'animaux de compagnie dans les maisons de repos** dans de bonnes conditions et avec des personnes compétentes, a minima pour les visiteurs, et au mieux, pour les résidents qui le souhaitent.
- Maintenir le budget pour la **stérilisation des chats errants** ainsi que la convention fixée entre la commune et les vétérinaires locaux. Davantage la faire connaitre.
- Mettre en place en partenariat avec le service de l'enseignement et des acteurs du secteur associatif des **outils pédagogiques pour sensibiliser les élèves** et mener des actions autour du bien-être animal.
- **Soutenir les associations** et les personnes actives en matière de bien-être animal.
- Utiliser dans l'entretien des bâtiments publics des **produits dont la non-toxicité a été étudiée** valablement **sans test sur des animaux**. Faire connaître les produits de ce type et les commerçants qui les distribuent.

3. UN CADRE DE VIE DE QUALITE

La commune joue un rôle essentiel dans l'aménagement et l'entretien de notre cadre de vie. Protéger l'environnement comme cadre de vie et ressource irremplaçable, c'est dans l'ADN des écologistes. Notre commune verte a la chance de disposer d'un riche patrimoine naturel, de la Forêt de Soignes à la vallée de la Woluwe, en passant par les nombreux parcs et jardins. Nous voulons continuer à le préserver, le valoriser et le partager. Préserver la biodiversité est également un enjeu essentiel.

Depuis 2012, nous avons supprimé le recours aux pesticides chimiques (« commune zéro pesticides »), planté des centaines d'arbres, mis en place des prairies fleuries, encouragé et soutenu la verdurisation des quartiers par les habitant·e·s, déployé des actions de préservation des espèces (hirondelles, martinets, faucon pèlerin,…). Nous voulons aller plus loin.

L'usage, l'aménagement et la propreté de l'espace public contribuent aussi grandement à un cadre de vie de qualité. Nous le voulons agréable, propre et convivial, pour assurer un maximum de bien-être pour tous. Notre objectif est de garantir un aménagement du territoire harmonieux et respectueux de l'environnement, en maintenant la qualité des espaces verts et en préservant la qualité de vie et la convivialité dans les quartiers.

NOS PROPOSITIONS :

3.1. ESPACES VERTS, NATURE ET BIODIVERSITE

Intensifier les pratiques de gestion écologique des espaces verts

- Poursuivre les méthodes de **gestion de espaces verts les plus respectueuses de la nature** : zéro pesticide, prairies fleuries favorables aux abeilles et insectes, fauchage tardif,…
- Faire de notre cimetière un « **Cimetière Nature** », en y favorisant le développement de la nature et de la biodiversité, et de pratiques à la fois écologiques et esthétiques pour ce lieu de recueillement.
- Examiner la possibilité de recourir à l'**éco-pâturage**, qui consiste à faire paitre des animaux dans un espace vert pour en assurer l'entretien : moutons, ânes, oies,...
- Examiner et mettre en œuvre des **alternatives aux souffleuses** pour le ramassage des feuilles, qui génèrent pollution et nuisances sonores.
- Poursuivre, avec le personnel communal, la recherche de techniques de **désherbage alternatif** : formation, tests, plantations couvre-sols, aménagements préventifs,…
- Organiser des **campagnes d'information et de sensibilisation** relatives aux techniques d'entretien des jardins respectueuses de l'environnement, notamment en vue de lutter contre l'utilisation de pesticides.
- Intensifier la sensibilisation aux « **belles de ma rue** » (végétation et fleurs sauvages), pour les habitants comme pour le personnel communal : promenades guidées, brochure,…
- Intensifier la **lutte contre les espèces végétales invasives** (ex : renouée du Japon, berce du Caucase) : sensibilisation et formation.

Apporter un soin particulier au patrimoine arboré

- Etablir une « **Charte de l'arbre** » d'envergure, comme à Lyon, visant à adopter et appliquer des principes de gestion, protection, soins, plantation, sensibilisation et information, et impliquant les citoyen·ne·s.
- Maintenir la présence d'une **personne de référence « arbres »** au sein du service d'urbanisme.
- Privilégier la plantation d'**arbres à fleurs, à fruits ou d'essences indigènes** le long des voiries. Là où c'est possible, planter des **arbres fruitiers**, dans un double objectif d'agriculture urbaine et de nourrissage de la faune sauvage.
- Prévoir quelques espaces publics pour permettre le développement d'**arbres majestueux**.
- Améliorer encore la **concertation avec les riverains**, en amont des décisions urbanistiques et des travaux de voiries, lors du remplacement ou de l'implantation de nouveaux arbres en voirie (choix de l'essence, lieux d'implantation,…).
- Améliorer les plantations en « **pieds d'arbres** » dans un souci esthétique, de propreté et écologique (couvre-sols, fleurs,…).

Fleurir, végétaliser et embellir les rues et les quartiers

- Poursuivre l'amélioration et l'entretien des **espaces fleuris et vasques** qui embellissent la commune, en privilégiant des **variétés mellifères, indigènes et favorables à la biodiversité**.
- Soutenir activement le **verdissement des façades et jardinets privés**, via un concours ou un « permis de végétaliser » : balconnières, plantes grimpantes. Autoriser de retirer une ou deux dalles de trottoirs pour installer une plante grimpante.

Protéger et renforcer la faune sauvage

- Renforcer les capacités d'**accueil de la biodiversité** dans la commune (**nichoirs** à insectes, à oiseaux, complexification des milieux).
- Soutenir les **associations** actives dans ce domaine (Natagora, Aves, Natura Woluwe, quartiers durables,…) et intensifier les collaborations (hirondelles et martinets, moineaux,…).
- Développer des **actions de sensibilisation** visant à encourager les citoyen·ne·s à prendre des mesures concrètes de protection : espèce locale à protéger, parrainage d'arbres, de nichoirs,…
- Organiser des campagnes d'information sur les **risques** inhérents au **nourrissage des renards et de certaines espèces d'oiseaux** en surnombre, afin de préserver leur bien-être, éviter leur prolifération ainsi que celle des rats.

Associer activement les habitant·e·s à la verdurisation des rues et des quartiers

- Instaurer un « **permis de végétaliser** », permettant d'associer les habitant.e.s qui le souhaitent à la gestion de petits espaces verts publics (parcs, aires de jeux, pieds d'arbres,…) : autorisations, fournitures de plants et conseils techniques pour favoriser la biodiversité (hôtels à insectes, nichoirs, nourrissage des oiseaux, plantes mellifères et prioritairement indigènes).
- Désigner, au sein du service communal des Espaces verts, un « **conseiller nature et maraichage** » pour accompagner les citoyen·ne·s dans les démarches de verdurisation et d'agriculture urbaine : incroyables comestibles, potagers, fleurissement, plantations, appels à projets,…
- Développer des **composts, vergers et potagers collectifs et de quartier**, avec les associations impliquées, notamment par le soutien logistique et la mise à disposition de terrains communaux.

3.2. PROPRETE PUBLIQUE

Établir et mettre en œuvre un plan propreté publique

- Renforcer le service de l'administration en charge de la Propreté et y dédier une fonction de **coordinateur·rice propreté** pour établir et mettre en œuvre un « Plan Propreté » axé sur trois volets : prévention, nettoyage des quartiers et lutte contre les incivilités.
- Structurer la commune en **secteurs géographiques**, et réunir tous les mois les **référents nettoyage** de chaque secteur : inspecteur de quartier, gardiens de la Paix, balayeur responsable.
- Etablir, en concertation avec les habitant·e·s, une **cartographie des points noirs** en matière de propreté publique pour identifier où focaliser le travail de prévention.
- Systématiser les tournées d**e ramassage des poubelles publiques** et de réapprovisionnement des **sachets pour les déjections canines**, basées sur les réalités des quartiers.
- Poursuivre les efforts réalisés dans le cadre de **la lutte contre les incivilités** (déjections canines, dépôts clandestins et abandon de canettes, papiers et mégots en rue, nourrissage des pigeons, sortie des poubelles en dehors des horaires autorisés).
- Renforcer et davantage faire connaître le **service communal de nettoyage des graffitis** sur les propriétés publiques et privées.

Impliquer pleinement les habitant·e·s et les acteurs des quartiers

- Organiser des **grands moments communs de nettoyage** dans les quartiers : action de ramassage « World Clean Up Day », concours du « balai d'or », « plogging » (ramassage en courant). Y associer pleinement les écoles, les mouvements de jeunesse, les entreprises, les commerçant.e.s.
- Mettre en place un réseau d'**Ambassadeurs de la Propreté**, bénévoles qui s'impliquent comme relais entre leur quartier et le service Propreté de l'administration communale.

Développer des infrastructures et services qui facilitent le tri et l'évacuation des déchets

- Continuer le remplacement des bulles à verre et à vêtements de surface par des **bulles à verre et à vêtements enterrées** pour limiter les nuisances sonores et veiller à leur accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Renforcer le **réseau de bulles à vêtements** dans certains quartiers (ex : Centre - Maïeurs).
- Examiner la possibilité d'installer des fûts de **récupération des huiles alimentaires**.
- Généraliser l'utilisation de **poubelles rigides** pour y placer les sacs poubelle, en vue de les protéger des renards et des corneilles.
- Revoir, avec les autorités régionales, les **horaires des camions de Bruxelles Propreté**, pour permettre de sortir les poubelles le matin avant le ramassage.
- Etudier la possibilité d'installer des **canisites** pour les déjections canines (ex : Boulevard de la Woluwe/Titeca, parc de Meurers).

Donner accès à des toilettes publiques

- Reproduire l'aménagement de **toilettes sèches publiques** dans les espaces verts et les aires de jeux, comme celle de la plaine de jeux des Dames Blanches.
- Rendre accessibles au public, pendant leurs heures d'ouverture, les **toilettes publiques** des centres sportifs, des bibliothèques, du centre culturel et des centres de quartier. Prévoir une signalisation qui les fait connaitre au public.

- Créer des partenariats avec les **commerçants qui disposent de toilettes** pour les rendre accessibles au public moyennant une indemnité pour les frais de fonctionnement : créer un logo « toilettes accessibles au public ». Une formule « win-win » car elle génèrerait plus de passage dans les commerces concernés.

3.3. LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET ENVIRONNEMENTALES

Ecolo-Groen entend poursuivre et intensifier **les actions contre les nuisances sonores et environnementales ainsi que celles visant à protéger la santé.**

Poursuivre activement une lutte contre le survol aérien abusif

- Intervenir auprès des autorités régionales, fédérales et européennes pour :
  - Exiger la **fin des vols de nuit** et l'instauration de la **« nuit européenne » de 22h à 7h,** via une diminution progressive
  - Exiger la création d'un **organe de contrôle totalement neutre et indépendant** qui puisse poursuivre et sanctionner toutes les infractions constatées, sans aucune intervention d'aucun gouvernement
  - Exiger **l'application stricte de l' « arrêté bruit »** et la collecte effective des amendes auprès des compagnies aériennes
  - Demander le respect plein et entier de toutes les **décisions en justice** relatives au survol de la Région bruxelloise et de sa périphérie
  - Intensifier la **lutte contre l'utilisation illégale et abusive de la piste 01** (atterrissages), qui ne devrait être utilisée que comme piste de secours (application stricte des normes de vent).
  - Demander une diminution substantielle des décollages de la piste 25R (virage gauche)
  - Solliciter un **recul de la piste 25L**
  - Appuyer la suppression des vols en dessous de 2.000 m d'altitude
  - Solliciter l'interdiction de survol de zones densément peuplées
  - **Spécialiser Bruxelles-National en un aéroport urbain** : demander une répartition du trafic aérien entre les différents aéroports belges en favorisant la spécialisation de ceux-ci (passagers ordinaires à Bruxelles-National, low-cost à Charleroi, fret à Bierset, etc.)
  - Requérir une modification équitable de la politique fiscale et des incitants (taxation du kérosène, T.V.A. sur les vols internationaux…) pour favoriser notamment les moyens de transport alternatifs comme le train
  - Demander que l'on agisse enfin de manière efficace contre les risques pour la santé liés au survol aérien (bruit, stress, émission de particules fines…)
  - Demander la **transparence totale de toutes les informations** et la mise à disposition publique, afin que les communes, riverains et associations de riverains concernés puissent à tout moment disposer des bonnes informations sur les conditions météorologiques relatives à l'utilisation des pistes et des vols
- Approfondir l'étroite **collaboration entre la commune et les associations de défense des riverains** et maintenir les soutiens financiers.
- Poursuivre toute action en justice requise visant à diminuer le survol abusif de nos quartiers.

Lutter contre les nuisances sonores

- Établir un cadastre et faire un inventaire **des zones prioritaires** (zones d'habitat, de repos,…) en matière de réduction.
- Gérer la circulation routière de manière intelligente et positive : itinéraires pour poids lourds, **revêtement silencieux** des sols aux endroits sensibles, **réduction de la vitesse** grâce à l'augmentation des zones 30, mesures en cas de pics d'ozone,…

- Exiger de Bruxelles-Propreté la **limitation des nuisances sonores du Parc à Conteneurs** (Recypark) :
  - Faire du parc à conteneurs un modèle d'intégration urbaine par l'amélioration de son aménagement et de son esthétique, et pas l'adoption de mesures permettant la minimisation des nuisances sonores
  - Faire respecter les horaires strictement prévus par la convention
- Intégrer les enjeux liés à la réduction du bruit dans les clauses des permis d'environnement et d'urbanisme, dans la gestion des voiries, ainsi que lors des projets d'aménagement du territoire, d'aménagement de voiries ou d'achat de véhicules et de matériel par la commune.

Mesurer et améliorer la qualité de l'air

- Organiser une **campagne de sensibilisation « moteurs à l'arrêt »**, en partenariat avec les Gardiens de la Paix et les écoles : brochures, panneaux de signalisation, formation des agents de prévention, des équipes scolaires, des associations de parents.
- Expérimenter des « rues scolaires » : **rues piétonnières temporaires** aux abords des écoles en début et fin de cours, par exemple à l'école de Joli-Bois.
- Organiser, en partenariat entre le service Mobilité, l'équipe scolaire et l'association des parents, une campagne de sensibilisation : déplacements à pied et à vélo, zones « kiss&ride » et « kiss&bike », moteurs à l'arrêt, parkings plus éloignés.
- Augmenter le nombre des **points de mesure des polluants et établir un cadastre de la qualité de l'air** spécifique à Woluwe-Saint-Pierre.

Limiter les ondes électromagnétiques

- Veiller au **strict respect** de la réglementation régionale relative à la puissance d'**émission des antennes GSM**, qui est d'ailleurs actuellement la plus exigeante d'Europe.
- Maintenir la pression sur le niveau régional pour le **maintien des normes d'émissions** à 6v/m ou leur diminution.
- Sensibiliser et informer le public quant aux dangers d'un usage intensif du GSM, des téléphones DECT, des réseaux wifi, des babyphones sans fil, des compteurs intelligents etc.

3.4. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La transition progressive de la commune dans l'esprit des « Green cities » passe par la poursuite d'actions ambitieuses autour du logement mais également par le développement d'actions globales en matière d'urbanisme ou plus ciblées et intégrées dans les conditions des permis d'urbanisme.

- Réaménager **la place des Maïeurs** en collaboration avec l'ensemble des acteurs du quartier en vue d'y dynamiser les activités tout en gardant le lien de proximité qui la caractérise. Les évolutions récentes (départ de l'école EPFC, réaménagement des logements au-dessus des commerces, rénovation de l'auberge des Maïeurs…) ont fortement modifié la dynamique des lieux.
- Réaménager **la place des Bouvreuils** pour en faire une « zone de rencontre » en concertation avec les habitants du quartier.
- Veiller à un accueil de qualité au **guichet du service Urbanisme-Environnement** et adapter les heures d'ouverture aux besoins des demandeurs ; y créer un point info urbanisme/architecture/enquêtes publiques.
- Créer un espace de présentation des développements et plans directeurs d'urbanisme de la commune (avec maquette pédagogique).

- Prendre des sanctions effectives contre les **constructions sur la voie publique sans permis** et notamment celles qui débordent sur les trottoirs.
- Publier sur le site internet de la commune les documents relatifs aux enquêtes publiques afin de favoriser l'**implication** d'un maximum **d'habitant·e·s dans les décisions urbanistiques.**
- Faire respecter les prescriptions des permis d'urbanisme.
- Favoriser l'**utilisation de matériaux naturels** (toitures plates verdurisées, châssis en bois certifié, isolants naturels, etc.).
- Encourager la **réaffectation d'immeubles** de bureaux en logements ou espaces d'intérêt collectif (maisons de repos…).
- Permettre la division des grands logements tout en veillant au respect des normes d'habitabilité et au maintien des caractéristiques architecturales.
- Prévoir **des mesures de replantation** lors de toute demande d'abattage d'arbres.
- Développer les plantations pour favoriser l'évapo-transpiration et la percolation de l'eau de pluie, particulièrement efficaces en période de sécheresse.
- Réduire l'emprise et améliorer la qualité et le design de certains équipements de mobilité urbaine.
- Encourager **la place de l'art dans l'aménagement public**, notamment en recourant à des concours.

3.5. GESTION DE L'EAU ET ACTIONS CONTRE LES INONDATIONS

- Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les bonnes pratiques de l'**utilisation des eaux de pluie** : encourager le placement ou la réhabilitation de citernes de rétention et de récupération, encourager la réutilisation des eaux de pluie dans les immeubles ou pour les activités locales : WC, nettoyage, arrosage, etc.
- Prévoir la remise d'une note d'incidence « gestion des eaux pluviales » en appui de toute demande de permis d'urbanisme pour une nouvelle construction.
- Veiller à maintenir et rétablir la perméabilité des zones non bâties (jardinets, intérieurs d'îlot, zones de recul, trottoirs, parking, stationnement en voirie, etc.) par l'**utilisation de matériaux perméables** (dalles-gazon, dalles-graviers, pavés drainants), afin de favoriser la vie dans les sols et l'absorption des eaux de pluie.
- Résoudre le problème des zones régulièrement inondées ou inondables avec tous les pouvoirs et acteurs concernés notamment au travers des actions suivantes :
  - Initier une concertation avec les communes concernées par le même bassin versant en vue d'adopter un règlement d'urbanisme commun en matière de gestion des eaux pluviales
  - **Favoriser l'infiltration** in situ des eaux de pluie collectées au lieu de les rejeter à l'égout (noues, mares, puits-perdus, fossés drainants, zones enherbées...)
  - Prévoir, à défaut d'infiltration in situ, l'installation de dispositifs de temporisation du rejet des eaux pluviales d'une capacité limitée (mini-bassins d'orage)
  - Prévoir **des réseaux d'égouts séparatifs eaux usées/eaux de pluie** afin de diriger les eaux de pluie vers les cours d'eau et zones humides

4. UNE MOBILITE EFFICACE POUR TOU·TE·S

Si la mobilité relève de nos actes quotidiens, celle-ci est aujourd'hui de plus en plus complexe à organiser pour répondre à l'ensemble des besoins en… mobilité mais également pour faire face à son impact sur la congestion de l'espace public, l'environnement et le cadre de vie. L'efficacité des politiques en la matière doit s'examiner en concertation permanente avec les autorités régionales dont la tutelle s'exerce sur des pans entiers de la mobilité (infrastructures, STIB…).

NOS PROPOSITIONS :

4.1. INTERMODALITE

Rééquilibrer le partage de l'espace public

- Mettre en œuvre le **Plan Communal de Mobilité.**
- **Rééquilibrer les investissements** au bénéfice des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélos et voitures partagées,…).
- Encourager dans chaque quartier une certaine mixité des fonctions (commerces, services de santé, garderie,…) afin de **réduire les besoins en mobilité** ou permettre les déplacements courts.
- Favoriser une mobilité de réseau qui permet un **transfert modal de la voiture vers les modes de transport durables**. Développer des "hubs" vélos - tram – bus - métro.
- Expérimenter des « rues scolaires » : **rues piétonnières temporaires** aux abords des écoles, en début et fin de cours, par exemple à l'école de Joli-Bois.
- Multiplier les expériences positives de **rues piétonnes et d'espaces partagés** (« woonerf » comme le vieux quartier de Joli-Bois), en concertation avec les riverains et les commerçants, par exemple dans le quartier du Centre (Maïeurs) et le vieux Chant d'Oiseau (Bouvreuils).
- Promouvoir **des plans de mobilité des entreprises** qui favorisent l'utilisation des transports en commun et la mobilité active (parking vélo sécurisé, vestiaires, flexibilité horaires,…) ; ceux-ci sont déjà obligatoires pour les entreprises de plus de 100 employés.
- Eviter au maximum **le trafic de transit.**
- Mieux aménager et sécuriser les **abords des écoles, académies, centre sportif**… au bénéfice des piétons et cyclistes.
- Imposer, lors de chantiers, la mise en place d'une signalisation correcte pour tous : voitures, piétons et cyclistes.

Impliquer les acteurs de l'école

- Sensibiliser aux alternatives en matière de mobilité, notamment au **covoiturage en collaboration avec les parents**.
- Organiser et piloter des plans de déplacements scolaires.
- Promouvoir une mobilité alternative qui garantit **la sécurité des élèves** (maintenir et renforcer les rangs scolaires ou à vélo, aires de « kiss-and-bike »,…).
- Recourir aux **formations spécifiques des élèves** tant dans l'enseignement fondamental (brevet cycliste, par exemple) que dans l'enseignement secondaire (attirer leur attention sur la vigilance à maintenir lorsqu'on se déplace à pied ou en vélo avec un casque ou des écouteurs).

Fluidifier les accès aux services et commerces

- **Garantir l'accessibilité multimodale** de l'ensemble des quartiers commerçants de la commune. Une attention particulière sur les dessertes et bus actuellement insuffisantes le soir, le week-end et les jours fériés.
- Réduire le nombre de stationnement sans diminuer l'accessibilité du site, mettre en place un **système de rotation des véhicules** plus élevée en veillant à assurer le stationnement des clients en priorité et en luttant contre les voitures-ventouses.
- **Faciliter l'approvisionnement des commerces** en prévoyant des zones de livraison en suffisance, avec accès réglementé dans le temps et dans l'espace et contrôle sévère du respect de leur usage ou en organisant au niveau communal des livraisons groupées.
- Construire les balises en termes de stationnement et de livraison **en concertation avec les acteurs concernés**.
- Mettre en place des **systèmes de livraison à vélo « zone commerciale > domicile** », par exemple pour Stockel (type « Bubble »).

4.2. TRANSPORTS EN COMMUN

- Contribuer au développement des services de transports collectifs au sein de la commune.
- Défendre l'amélioration **de la ligne du bus 36** auprès des instances régionales (STIB et Gouvernement bruxellois) :
  - fréquences et ponctualité de la ligne du bus 36
  - mise en œuvre du plan bus
  - **déplacement des arrêts de Stockel** vers un « hub » devant le cinéma/Stockel Square
- Appuyer la mise en place du **nouveau tracé du bus 42** prévu dans le plan bus de la STIB, en concertation avec les riverains.
- Créer une **traversée piétonne sécurisée** entre le Champ des Dames blanches et le tram 44.
- Défendre la **prolongation du tram 94** (tram 8) au-delà du Woluwe Shopping Center.
- Défendre auprès des instances fédérales la mise en œuvre du **RER afin de réduire la pression du trafic** sur les deux principaux axes de pénétration wolusanpétrusiens.

4.3. PIETONS

Faciliter la vie des piétons

- Développer un réseau piéton en veillant à un **maillage suffisant**, notamment lors des **traversées des grands axes**.
- Mettre en œuvre le Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE) : Accélérer l'amélioration de la **qualité des trottoirs** (largeur, revêtement, rabaissement des bordures) en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, poussettes, aînés, vélos d'enfant,…).
- S'appuyer sur les habitants pour établir des plans de surveillance et de révision régulière.
- Veiller à une taille des haies et des arbres qui favorisent la mobilité piétonne.
- Veiller au déneigement des trottoirs en période hivernale.

Aménager l'espace pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

- Intégrer l'**accessibilité des personnes à mobilité réduite (voiturette, déambulateur, poussette, vélos d'enfants…)** dans tous les aménagements de l'espace public et des bâtiments communaux ainsi que lors des événements et animations.
- Apporter **une aide aux commerçants en cas de transformations** destinées à rendre leur commerce accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Veiller lors de la réfection des trottoirs à assurer leur accessibilité et à prévoir des largeurs suffisantes.
- Proposer **des formations** sur les réalités rencontrées par les personnes à mobilité réduite **aux policiers et aux services communaux** (Urbanisme, Travaux publics).

4.4. CYCLISTES

Rendre la pratique quotidienne du vélo possible, sûre et normale

- Mettre en œuvre les recommandations de l'Audit cycliste « BYPAD » réalisé à Woluwe-Saint-Pierre et le plan d'action vélo pour **rendre la pratique quotidienne du vélo possible, sûre et normale**.
- Ancrer la **politique cyclable** dans la réalité communale : assurer l'organisation, les moyens financiers et humains et le suivi.
- Développer l'infrastructure et le réseau cyclable en répondant aux 5 critères : **sûreté, rapidité, cohérence, confort, plaisir**. Pour ce faire : développer davantage les Itinéraires Cyclistes Régionaux (ICR) et créer de nouveaux Itinéraires Cyclistes Communaux (ICC) ; **augmenter le nombre de kilomètres de pistes** cyclables en site propre (suffisamment larges pour des vélos cargo) ; veiller à l'entretien des pistes cyclables existantes (notamment lors de travaux de voirie) et à leur déneigement en hiver.
- Améliorer l'offre d'infrastructures cyclables également sur les **voiries régionales** : avenue de Tervueren (entre le Square Léopold II et Montgomery) et les différents carrefours (Ex. : Chien Vert).
- **Permettre de stationner** (courte durée) et ranger (longue durée) son vélo **en sécurité** (pas de vol, pas abîmé) et sans encombrer l'espace public : plus d'arceaux pour cyclistes aux abords des lieux de vie (crèches, écoles, administration, quartiers commerçants, centres communautaires, centre médicaux, centre sportif, arrêts de trams et de bus …), de box à vélo sécurisés dans les quartiers sans garages.
- **Récompenser** les cyclistes, **encourager** les cyclistes frileux, **convaincre** les cyclistes potentiels. Pour y arriver : négocier avec la région et les acteurs privés afin d'augmenter l'offre de stations de vélos partagés ; encourager l'utilisation du vélo pour se rendre sur son lieu de travail notamment en attribuant aux fonctionnaires communaux une indemnité kilométrique additionnelle ; promouvoir l'utilisation du vélo à assistance électrique en maintenant la prime à l'achat et des campagnes de sensibilisation ; …
- Soutenir les projets de **transport et de livraison à vélo** qui remplacent les véhicules motorisés en offrant des incitants aux acteurs locaux.
- Examiner la possibilité de recourir à un **service de « coursier » à vélo pour les dépôts**, livraisons ou courriers de l'administration communale.

4.5. PROMOUVOIR UN USAGE RAISONNE DE LA VOITURE

Adapter la vitesse dans les quartiers résidentiels ou sensibles

- Conformément au principe de spécialisation des voiries, **faire des zones 30 un principe** dans les quartiers résidentiels et autour des établissements scolaires afin d'assurer la sécurité et permettre la cohabitation de tous les usagers de la voie publique.
- Développer en concertation avec les habitants **des « zones de rencontre »** où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes et la vitesse des engins motorisés limitée à 20km/h.
- **Renforcer la sécurité routière** en veillant au respect des règles de stationnement et de vitesse, en particulier autour des écoles et autres établissements collectifs.

Aménager les modalités de stationnement

- Développer, par quartier, **des zones de stationnement sécurisées** pour les deux-roues, avec une attention particulière pour les pôles de destination : commerces, centres sportifs et culturels, centres médicaux etc.
- Lorsque c'est possible, envisager des zones de stationnement périphériques aux quartiers résidentiels, en lieu et place des stationnements le long des voiries.
- Mieux **protéger** les trottoirs, les pistes cyclables et les arrêts de bus, des stationnements irréguliers en combinant information et répression.
- Revoir la fiscalité autour des cartes de stationnement pour riverains ; actuellement une place dans un box vélo coûte annuellement plus cher qu'une carte riverains.
- Prévoir des places de stationnement à courte durée aux abords des commerces.
- Assurer des modalités de stationnement pour les **prestataires médico-sociaux** comme les services de **soins à domicile.**
- Aménager en concertation avec les habitants, les centres des places publiques pour limiter l'accès de celles-ci aux voitures individuelles (tel qu'établi dans le prescrit du Plan Iris II).
- Développer un **réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques** : rues et places publiques, partenariats public-privé, parkings…

Partager la voiture

- Inscrire la commune dans un objectif de **réduction de l'utilisation de la voiture particulière**.
- Développer un service de **partage/location de la flotte des véhicules communaux** en dehors des périodes d'utilisation par les services publics (soirées, week-end…).
- Adopter un plan communal **car-sharing**.
- Aménager de **nouvelles stations** de voitures partagées, en donnant priorité aux centres de quartier, et informer régulièrement de l'existence de ces services (Cambio, Zen Car, etc.).
- Favoriser le **partage de voitures entre habitants**, en mettant en place des facilités pour les cartes de riverains, en développant les parkings-relais, et en encourageant les projets VAP (voitures à plusieurs).
- Organiser, avec la collaboration des milieux associatifs concernés, un cycle de **conférences sur les alternatives** aux déplacements en voiture individuelle et les expériences urbaines intéressantes à cet égard (belges et européennes).

5. UNE COMMUNE EN TRANSITION ECOLOGIQUE

Depuis 2012, notamment au travers de la mise en œuvre du plan d'action « Agenda21 », notre commune a pris ou soutenu de nombreuses initiatives en faveur du développement durable. Ecolo-Groen préconise une transition vers des modes de production et de consommation tenant compte de l'épuisement des ressources naturelles et de l'impact de nos modes de vie sur la qualité de l'air, le climat, le sol et la biodiversité. Une transition qui appelle à modifier en profondeur nos façons de consommer et de produire mais aussi de travailler et de vivre ensemble.

De nombreuses initiatives visent déjà à réduire la consommation d'énergie (panneaux solaires avec coopérative citoyenne, isolation,…), à donner accès au plus grand nombre à une alimentation locale, bio et de saison (potagers, bio en crèche, auberge des Maïeurs), à permettre la réutilisation et le partage (« ressourcerie » avec les Petits Riens au parc à conteneurs, Give-Box, donneries,…).

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et faire de Woluwe-Saint-Pierre une commune en transition.

NOS PROPOSITIONS :

5.1. PROMOUVOIR LA TRANSITION ET IMPLIQUER LE PLUS GRAND NOMBRE

- Inscrire Woluwe-Saint-Pierre dans le réseau des « **communes en transition** ».
- **Recenser, cartographier et promouvoir** les initiatives locales favorisant la transition et les mentionner dans la brochure d'accueil des nouveaux habitant.e.s.
- Continuer à mettre en œuvre des **fonctionnements écoresponsables au sein de toute l'administration communale** : instaurer un système de management environnemental efficace et rigoureux.
- Créer une **grille d'analyse des décisions communales** via le prisme de la transition et former les employés communaux au concept de transition.
- Développer **un lieu spécifique consacré aux activités d'éco-citoyenneté**, par exemple au Centre Crousse, et mettre à disposition des terrains et locaux pour les activités liées à la transition, notamment dans les centres de quartier (GASAP, donneries, Repair cafés, conférences, ateliers,…).
- Soutenir et amplifier les initiatives de **« quartiers durables citoyens »** (Joli-Bois, Chant d'Oiseau, Kelle, « Stockel »…).
- Instaurer un **« guichet ver**t » unique (cellule d'aide et d'information, bourse aux idées).
- Développer davantage les campagnes d'information et de sensibilisation (écoles, associations, administration communale, habitants…).
- Créer un **Festival du cinéma** ou un cycle de films engagés au cinéma Le Stockel ou au Centre culturel, ainsi qu'un **Prix du Développement Durable** récompensant les meilleures initiatives en matière de développement durable à Woluwe-Saint-Pierre.
- Etudier la possibilité de pratiques funéraires moins impactantes en termes d'environnement, notamment **l'humusation**.

5.2. ALIMENTATION DURABLE

- Généraliser **l'alimentation durable** dans les marchés publics en en faisant **la priorité** : un maximum de produits locaux, de saison, bio ou équitables, minimisant les déchets.
- Poursuivre la politique d'instauration de l'alimentation durable initiée par Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre. Après l'instauration de cette pratique dans les crèches, la faire remonter vers tous les âges : **écoles fondamentales, secondaires, extrascolaire, centres de quartier, repas à domicile, maison de repos**, **événements communaux et fêtes locales.**
- Implanter cette pratique **dans les restaurants et concessions communales,** comme c'est maintenant le cas pour l'Auberge des Maïeurs : centres de quartier, centres sportifs, bar du Centre culturel, lors d'événements communaux et de fêtes locales.
- Faire évoluer le **marché durable du Chant d'Oiseau** : déployer une **charte** pour mettre la priorité sur les produits bio, de saison, locaux, équitables, et minimisant les déchets.
- Examiner la possibilité de déployer un **marché hebdomadaire durable place des Maïeurs**, de préférence en soirée en semaine (complémentaire aux autres marchés).
- Initier ou soutenir le développement d'un « **supermarché coopératif »** proposant une offre en **alimentation durable** (modèle « BeesCoop »).
- Déployer un service de livraison à domicile de « **soupes fraiches et bio** ».
- Prévoir un **accès permanent à l'eau potable** du robinet via carafes et fontaines dans tous les espaces publics (écoles, maison de repos, maison communale, événements ...). Supprimer les distributeurs de soda dans ces mêmes lieux.
- Promouvoir et soutenir **les réseaux de proximité** permettant de disposer régulièrement de produits alimentaires locaux, bio et de saison (paniers bios, groupes d'achats solidaires de l'agriculture paysanne tels que GAC, GAS, GASAP…).
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation autour de l'alimentation durable et de qualité ainsi que des activités favorisant l'apprentissage du goût et de la diversité alimentaire.
- Déployer un partenariat avec les commerçants HORECA pour les aider à mettre de l'**eau du robinet** à disposition de leurs clients.
- Encourager le recours aux **contenants réutilisables** (achat et vente de produits en vrac).

Amplifier et soutenir les initiatives d'agriculture urbaine

- Stimuler l'installation de **poulaillers** dans les jardins des écoles, les parcs et espaces publics et inciter les habitant.e.s à cultiver dans leurs jardins ou sur leurs terrasses et façades.
- Recenser les **potagers** et les **vergers** publics et identifier les lieux où de nouveaux peuvent être créés.
- Stimuler la production alimentaire via la plantation de fruitiers, petits fruitiers ou d'herbes aromatiques.
- Organiser et favoriser les **récoltes** et **cueillettes**, en partenariat avec des associations locales et de type « FruitCollect ».
- Organiser à Woluwe-Saint-Pierre **une action de presse pour faire du jus de pomme** et soutenir les initiatives permettant la transformation des ressources alimentaires locales.
- Désigner, au sein du service communal des Espaces verts, un « **Facilitateur Nature et maraichage**» pour accompagner les citoyen·ne·s dans les démarches de verdurisation et d'agriculture urbaine : « incroyables comestibles », potagers, fleurissement, plantations, appels à projets,…

5.3. ZERO DECHETS

Promouvoir le réemploi pour réduire les déchets dans une optique d'économie circulaire

- Poursuivre la politique mise en place par Ecolo-Groen en termes d'économie circulaire : récupération d'objets par les Petits riens dans le recypark du Val des Seigneurs, mise en place en association avec des comités de quartier durable de donneries, Give-box, boîtes à livres, frigo communautaire …
- Adhérer au réseau « Zero Waste Cities ».
- Appliquer une politique **zéro déchet**, c'est-à-dire permettant de limiter la production de déchets et les emballages, au sein de l'administration, du CPAS, des ASBL communales et paracommunales, du Centre culturel, des écoles ainsi que lors des événements qu'elles organisent.
- Mettre sur pied un service de **collecte préservante d'encombrants** à domicile, en collaboration avec Bruxelles-Propreté ou une entreprise d'économie sociale (type "Coup de pouce"). Les objets encore en bon état pourront être acheminés directement à la "ressourcerie" du val des Seigneurs.
- Renforcer le soutien à l'organisation de **Repair Cafés** (mise à disposition de locaux, appel à bénévoles, soutien à la communication,...).
- Soutenir et promouvoir davantage les initiatives de partage des ressources, des objets ou des savoir-faire : **babythèque**, **bricothèque**, **services d'échanges locaux** (SEL), **donneries, plateforme de partage d'objets** (type Usitoo), seconde main, ...
- Faire appel au **réseau de "seconde main"** et à l'économie circulaire **pour les achats publics** (mobilier, cafeteria "tout en récup" comme à Bruxelles Environnement...).
- Faire appel aux entreprises d'économie sociale et circulaire pour **récupérer les matériaux** lors de projets de rénovation de nos infrastructures (Opalis, Rotor,...).

Favoriser le recyclage

- Continuer à développer le réseau de **composts collectifs** et encourager le compostage individuel (réseau des maitres composteurs, prime ou achat groupé, formations…).
- Encourager l'**installation de poules** dans les jardins privés ou dans des projets collectifs.
- Favoriser le tri des matières organiques spécifiques aux collectivités (crèches, écoles, maisons de repos) et aux commerces, en particulier dans le secteur Horeca.
- Créer des mécanismes permettant de **valoriser localement les déchets verts** (broyats/feuilles mortes issus des services communaux ou des particuliers/entreprises) en partenariat avec les initiatives citoyennes.
- Accorder une prime communale à l'utilisation de **langes lavables** et encourager les crèches et les maisons de repos à les utiliser.
- Garantir et faciliter l'utilisation de sacs et de **contenants réutilisables** (vrac) sur les marchés et dans les commerces.
- Prévoir **des poubelles sélectives sur les places publiques** et lors des grands rassemblements de personnes (concerts, fêtes publiques, marchés) et y privilégier des matériaux réutilisables, consignés ou biodégradables.
- Densifier et renouveler le réseau de **bulles à verre et textiles** (label Solid'R).
- Installer des points de **collecte des huiles** alimentaires usagées.
- Maintenir la **taxe sur les imprimés publicitaires** et la renforcer pour les publicités emballées dans des emballages en plastique.

Sensibiliser et impliquer les habitants et les acteurs du territoire

- Sensibiliser la population à la **thématique "zéro déchets"**, soutenir les acteurs locaux qui mettent en place des initiatives qui vont dans ce sens (écoles, commerces, centres de quartier,...) et encourager les habitant.e.s à la réduction des emballages et à l'utilisation d'objets réutilisables.
- **Organiser des formations/ateliers** pour encourager une autre manière de consommer et la (ré)appropriation de savoir-faire : désencombrement, zéro-déchet, récupération, partage, transformation, "do it yourself" (DIY),...

5.4. TRANSITION ENERGETIQUE

Économiser l'énergie, c'est vital pour la planète… et bon pour le portefeuille ! C'est vrai pour la commune comme pour les particuliers. Les économies d'énergie contribuent en outre activement à la lutte contre les changements climatiques tout en favorisant notre indépendance énergétique.

La commune doit montrer l'exemple. L'action des mandataires Ecolo-Groen a permis de réduire la consommation énergétique des bâtiments qu'elle gère de près de 30 % par rapport à 2007.

Nous voulons continuer à concrétiser une vision énergétique ambitieuse !

S'inscrire dans des dynamiques belges et européennes

- Ratifier la « **Convention des Maires** » pour **une énergie locale durable** et se doter de nouveaux objectifs climatiques et énergétiques, non seulement pour la gestion communale mais impliquant également l'ensemble des acteurs du territoire.
- S'inscrire dans le **réseau des « Passeurs d'Energie »**, en vue de partages d'expériences.
- Lancer un réseau de communes « Nucléaire, non merci » ou « Energies renouvelables, oui merci », avec Woluwe-Saint-Pierre comme première adhérente.

Gérer durablement l'énergie des bâtiments de la commune et de ses entités

- Maintenir et renforcer la **fonction de « responsable énergie »** au sein de l'administration communale, véritable fer de lance de la mise en œuvre de la politique énergétique communale, et garant de la tenue à jour d'une comptabilité énergétique efficace.
- Se doter d'un P.L.A.G.E mis à jour, **plan local d'action pour la gestion énergétique** (parc immobilier, charroi, plan déplacement d'entreprise,...). Y intégrer une vision territoriale, impliquant les habitants, les entreprises, les établissements scolaires, etc.
- Désigner un **référent énergie pour chaque bâtiment** communal chargé de lutter contre les gaspillages, de détecter les anomalies, de relever régulièrement les consommations d'eau et d'énergie et de sensibiliser les utilisateurs, etc.
- Améliorer de manière continue la **gestion de l'énergie dans toutes les infrastructures communales** et para communales (écoles, centres de quartier, etc.) : utilisation rationnelle de l'énergie (température appropriée, régulation à distance, chasse aux gaspillages,…), amélioration de l'efficacité énergétique (ampoules économiques LED, isolation, rénovation des chaudières,…),... L'ICMES, la maison communale et le magasin communal du Val des Seigneurs seront prioritaires.
- Assurer une veille de toutes les énergies renouvelables applicables aux bâtiments et sites communaux et privilégier leur utilisation chaque fois que c'est techniquement possible et pertinent, en faisant autant que faire se peut appel à des coopératives citoyennes de production d'énergie.

- Poursuivre la **rénovation écologique du parc immobilier communal**, comme opportunité d'amélioration des performances énergétiques et du confort (choix des matériaux, économie circulaire,...).
- Poursuivre le recours à des **fournisseurs d'électricité verte**, notamment via les achats groupés régionaux (Interfin), plus économiques et offrant un niveau équivalent de service.
- Poursuivre la mise en pratique d'un éclairage public économe, modulé et "intelligent", en collaboration avec Sibelga.
- Démultiplier les équipements **récupérateurs d'eau de pluie** : les intégrer dans toute rénovation/construction communale (toilettes, lessiveuses, arrosage,...) ; déployer des réserves d'eau de pluie pour potagers collectifs et incroyables comestibles (investissements publics sur descentes d'eau privées,...).

Favoriser l'implication des habitants et de tous les acteurs du territoire

- Encourager tout **projet innovant en matière énergétique** (coopératives citoyennes de production d'énergie, petite centrale de biogaz à partir des composts…).
- Soutenir la création de **coopératives énergétiques locales** et citoyennes pour réaliser des investissements dans la transition.
- Mener des actions d'information, de sensibilisation, de partage d'expérience et d'accompagnement à destination des habitant.e.s, associations et entreprises de la commune qui contribuent aux économies d'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation d'énergies renouvelables (rendez-vous énergie, visites des infrastructures, actions grands immeubles, partages d'expérience entre acteurs, relais d'information sur les achats groupés,...).
- Soutenir les commerçants en vue d'améliorer les performances énergétiques de leurs locaux : renforcer les collaborations avec la cellule 4Eco de l'UCM pour les audits énergies et éclairage, lancer une campagne positive incitant fortement les commerçants **à fermer la porte de leur magasin en période hivernale** (cf. opération Sésame en Wallonie),...
- Promouvoir le projet de recherche collaborative d'Innoviris « **Voisins d'Énergie** », visant à constituer des communautés énergétiques, c'est-à-dire des voisins rassemblés autour de moyen(s) de production et de chaleur et qui s'organisent pour **autoconsommer collectivement** le maximum de leur production ET pour réduire leur consommation (ce qui accroît l'autonomie).
- Améliorer l'aide aux habitants en situation de précarité énergétique en les redirigeant vers le service énergie du CPAS.
- Faire connaître toute initiative permettant de dégager des aides publiques visant à augmenter la performance énergétique des bâtiments ou visant à offrir aux habitant.e.s un **accompagnement en matière d'énergie** : audit énergétique, services offerts par « **Homegrade** » (anciennement « Maison de l'Énergie »).
- Renforcer la prime communale à la rénovation écologique pour les jeunes ménages.

6. DES LOGEMENTS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Davantage de logements publics, de logements qualitatifs, de logements abordables, de logements écologiques ! Même si **de nombreuses réalisations ont été menées** au cours de la mandature 2012-2018, les défis en matière de logement demeurent importants.

NOS PROPOSITIONS :

6.1. LOGEMENTS PUBLICS

Développer l'offre de logements publics

Le parc immobilier public de la commune doit continuer à être augmenté. Depuis 2012, la majorité en place a inversé la tendance, qui consistait à vendre les biens immobiliers de la commune pour financer les politiques. Une **politique d'acquisition et de construction raisonnée** et financièrement saine et avantageuse pour la commune a été mise en place (acquisition d'appartements rue David Van Bever, lancement du projet de construction de 30 nouveaux logements passifs rue François Gay…). Cet effort doit être poursuivi.

Le nombre de **logements à des prix abordables** pour la classe moyenne, les jeunes ménages, les familles monoparentales, les personnes seules ou en difficulté doit être accru. Dans la poursuite des réalisations ambitieuses menées depuis 2012 pour développer le nombre de **logements à des prix accessibles** (350 logements gérés par l'Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Pierre en 2018 au lieu de 150 en 2012, acquisition de nouveaux biens, lancement de projet de construction…), il faut garder le cap et continuer la croissance.

- Augmenter le nombre de **logements à des prix abordables**.
- Réaliser les projets de construction de **logements passifs** pour revenus moyens rue François Gay et pour revenus modestes (logements sociaux) et moyens rond-point de l'Orée.
- Développer en concertation et en accord avec les fabriques d'églises des projets de construction de logements pour revenus moyens et modestes tout en maintenant des lieux de cultes, similaire au projet en cours de réalisation à l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort.
- Développer un projet de logements pour revenus moyens au **Centre communautaire de Joli-Bois**, tout en y maintenant les activités communautaires actuelles, la crèche et le cas échéant le C.P.A.S.
- Instaurer des charges d'urbanisme pour les importants projets immobiliers privés dans la commune, notamment sur le plan écologique et de mise à disposition d'un pourcentage de **logements communaux ou à des prix abordables.**
- Poursuivre le soutien de la commune à l'Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Pierre et accroître son parc immobilier.

Améliorer le confort et la qualité des logements

Le confort et la qualité de tous les logements doivent être améliorés. Différents projets de construction de logements passifs ont été lancés et verront le jour prochainement : 30 logements passifs rue François Gay, 12 logements passifs rond-point de l'Orée. L'**écoconstruction** (logements basse énergie ou passifs) et les approches *"haute qualité environnementale")* doivent être favorisés ainsi que les comportements relatifs à la consommation de l'énergie.

La rénovation et l'entretien des **logements sociaux** doivent être poursuivis et intensifiés. La s.c.r.l En Bord de Soignes gère +-2.000 logements à Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre, dont près de 700 logements situés sur le territoire de la commune et malgré des investissements sans équivalent au

cours de la mandature 2012-2018 (12 millions d'euros), il faut poursuivre et intensifier les efforts accomplis, de manière prioritaire dans la rénovation et l'entretien des logements.

- Poursuivre la **rénovation de l'ensemble des habitations sociales** et chaque fois que possible selon des critères écologiques en défendant au mieux les intérêts des logements sociaux de la commune auprès de la société En Bord de Soignes et de la Région bruxelloise, notamment dans le cadre des programmes quadriennaux.
- Prévoir un budget communal annuel pour certaines **rénovations d'urgence** dans les logements communaux et sociaux.
- Finir de rénover en profondeur les logements communaux existants.
- Mettre en place un système de gestion environnementale approfondi de l'Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Pierre.

Intensifier et développer les collaborations entre les principaux acteurs du logement de la commune et de la Région bruxelloise

La collaboration entre les principaux acteurs du logement de la commune et de la Région bruxelloise doit être intensifiée. Des collaborations ont été mise en place entre la commune, l'**Agence immobilière sociale** de Woluwe-Saint-Pierre ou le C.P.A.S. notamment en matière de logements de transit. Cette collaboration doit s'étendre ainsi qu'avec les acteurs régionaux concernés.

- Conclure de nouvelles conventions entre la commune et le C.P.A.S. sur des logements de transit.
- Développer des **partenariats entre l'Agence immobilière sociale** de Woluwe-Saint-Pierre et le C.P.A.S. en vue de faciliter la réinsertion sociale, par exemple sous la forme de cautionnements qui seraient accordés par le C.P.A.S.
- Mettre en place des mécanismes de collaboration entre la commune et les acteurs régionaux concernés, comme le Fonds du Logement ou CityDev.

6.2. LOGEMENTS INOCCUPES

Intensifier la lutte contre les logements inoccupés ou abandonnés

Une politique plus dynamique et volontariste en la matière a été développée, notamment par une collaboration et des mécanismes de constatation et de sanction entre la commune et la Région bruxelloise depuis 2015. Le nombre de **logements remis sur le marché** a ainsi augmenté et les amendes perçues ont fortement augmenté. Il faut continuer dans cette voie.

- Accroître et améliorer encore la collaboration entre la commune et la région bruxelloise, selon une formule optimisée de qui fait quoi, comment et quand ?
- Améliorer l'efficacité des contrôles.
- Mettre l'accent sur la remise en état, l'occupation, la vente ou la remise sur le marché locatif et non sur les sanctions.

6.3. DAMES-BLANCHES

N'accepter sur le champ des Dames-Blanches qu'un éco-quartier modèle du 21ème siècle conforme aux balises élaborées par la commune et les riverains

Le projet de lotissement des Dames-Blanches doit être réalisé selon les balises formulées par la commune et les riverains. Le Masterplan présenté par la Société de Logement de la région de Bruxelles-Capitale (S.L.R.B.) en 2017, bien que contenant de nombreux aspects positifs souhaités par la commune, n'a recueilli l'assentiment ni du Collège ni des riverains, notamment pour des questions de densité et de mobilité non résolues. S'il n'est pas amendé en ce sens, la commune devra continuer à s'opposer à ce projet.

- Soutenir **un projet « qualitatif » écologique, harmonieux** et intégré **et non un projet « quantitatif »** d'urbanisation dense, non approuvé par les riverains.
- Appuyer un projet contenant les aspects suivants :
  - une mixité de logements moyens et sociaux, selon une répartition 1/3 de logements moyens locatifs, 1/3 de logements moyens acquisitifs et 1/3 de logements sociaux
  - des logements "passifs"
  - une production d'énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques pour eau chaude sanitaire et panneaux solaires photovoltaïques pour électricité…)
  - la construction uniquement de logements individuels
  - des logements groupés et pour PMR
  - le maintien des potagers existants des riverains (du côté de la rue Jean-Baptiste Dumoulin)
  - des potagers collectifs
  - des jardins privatifs
  - une grande allée verte entre le futur site et le Vieux Quartier de Joli-Bois
  - des espaces verts publics
  - des vergers
  - une gestion des eaux de pluie et des inondations (bassins d'orage, noues d'écoulement…)
  - des plaines de jeux
  - des équipements collectifs pour tout le quartier de 950 m² (une crèche de 48 enfants, une salle de quartier polyvalente, une structure d'accueil de jour pour les personnes âgées ou handicapées ou des cabinets pour des professionnels de la santé…)
  - une ferme urbaine pédagogique (installée dans un immeuble séparé)
  - des toitures vertes
  - des parkings en grande partie souterrains
  - des parkings vélos sécurisés
  - des véhicules partagés à disposition des habitant·e·s et du quartier
  - pas de nouveaux commerces venant concurrencer ceux de Sainte-Alix ou de Stockel (sauf, éventuellement, l'un ou l'autre commerce de proximité)
  - une emprise au sol du projet moins grande que celle du PPAS existant

- S'opposer à un projet contenant les aspects suivants :
  - une densité potentielle trop élevée et ne correspondant pas à la volonté de créer avec ce projet une prolongation du Vieux Quartier de Joli-Bois version éco-quartier modèle du 21ème siècle
  - une existence potentielle, dans ce contexte, de logements rez +3, ou +4
  - un impact de cette densité sur les quartiers avoisinants et la qualité de la vie de leurs habitants
  - des problèmes de mobilité non résolus, eu égard, entre autres, à l'enclavement du champ, à l'option principale suggérée d'un seul accès routier via l'avenue des Dames blanches, et un rapport d'incidence concernant la mobilité contenant de nombreuses failles et erreurs

- une indication qu'à défaut d'élargissement des bandes de circulation et de la suppression des emplacements de parking de l'avenue des Dames Blanches, il y a aura inévitablement une blocage total en termes de mobilité et l'opposition claire et ferme de la Commune de préserver la qualité de la vie des riverains de l'avenue des Dames Blanches et de ne pas susciter la création d'un axe routier majeur qui relierait l'avenue de Tervueren, via l'avenue Prince Baudouin, à l'avenue Baron d'Huart, avec toutes les implications supplémentaires sur de nombreux quartiers avoisinants quant à la mobilité, la pollution atmosphérique et le bruit
- un nombre insuffisant de parkings pour les voitures et pour les vélos.

6.4. HABITATS INNOVANTS

Favoriser les habitats innovants

Grâce à la politique de soutien de la commune, Woluwe-Saint-Pierre est devenue la 1ière commune bruxelloise en termes de **logements intergénérationnels** séniors/étudiants (8 binômes séniors/étudiants en 2012 et 60 en 2018). Ces logements « Kangourous » sont prévus dans le projet de construction de logements rue François Gay et des logements groupés ont été insérés dans le Masterplan relatif aux Dames-Blanches. Une première "Tiny House" pour **sans-abris** a été installée derrière l'hôtel communal. Il faut continuer sur ce chemin.

- Continuer la collaboration fructueuse avec l'association « 1 Toit 2 Âges » pour le développement de **logements intergénérationnels séniors/étudiants.**
- Poursuivre et améliorer le projet des 30 logements intergénérationnels dans l'immeuble Beau-Site de l'Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Pierre.
- Mettre en place un système approprié concernant les futurs logements « Kangourous » rue François Gay (binômes seniors-étudiants).
- Insérer dans les futurs projets importants de construction de logements communaux des habitats innovants.

6.5. ACCES DES JEUNES AU LOGEMENT

Favoriser l'installation de jeunes dans la commune

En 2017, la commune a instauré une nouvelle prime à la rénovation écologique pour les ménages de **moins de 45 ans** qui s'installent à Woluwe-Saint-Pierre. Ce mécanisme doit être amplifié et complété par d'autres incitants favorisant la venue de jeunes ménages dans la commune.

- Amplifier et améliorer la **prime communale à la rénovation écologique** pour les ménages de moins de 45 ans s'installant ou achetant un bien à Woluwe-Saint-Pierre.
- Instaurer des incitants complémentaires, par exemple dans le domaine énergétique.

7. DES COMMERCES DE PROXIMITE ET UNE ECONOMIE LOCALE

La présence des grands complexes commerciaux et une offre extrêmement importante en Région bruxelloise et en périphérie directe fragilisent le commerce local et de proximité auquel la majorité des habitants sont cependant très attachés. Il y a lieu pour les autorités communales, dans les compétences limitées qui sont les siennes, d'encourager le maintien et le développement d'un tissu de commerces locaux, garants d'animation, de lien social, de sécurité, de convivialité et de dynamisme économique.

NOS PROPOSITIONS :

7.1. COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

- Mieux faire connaître les commerces locaux et de qualité : ils dynamisent la vie des quartiers et assurent un service de proximité, assurent de la convivialité et un sentiment de sécurité à la population.
- Créer un espace structuré de **rencontre entre acteurs économiques de la commune** et maximiser les synergies potentielles entre PME, indépendants, commerçants et acteurs associatifs de la commune.
- Favoriser via les décisions d'urbanisme le maintien ou l'installation de commerces de proximité dans les différents quartiers.
- Intégrer les commerçants des quartiers lors des activités publiques et mettre à disposition des outils et du matériel pour les festivités et les braderies.
- Développer **une administration proche des PME** (élargir les plages horaires des services communaux), simplifier et harmoniser les procédures administratives, imposer les principes du "only once", introduire la facturation électronique.
- Augmenter l'**accessibilité et la publicité des marchés publics**, réduire les délais de paiement, introduire le principe de confiance, généraliser l'e-procurement, introduire des clauses sociales et environnementales favorisant l'achat de biens et de services locaux et durables pour les marchés lancés par la commune et lutter contre le dumping social et les prix anormaux ; informer les acteurs économiques locaux sur la notion de marché public durable et les opportunités qu'ils représentent.
- Assurer l'**accessibilité** multimodale des commerces (clients et livraisons) **pendant les périodes de chantiers** et créer un point de contact unique pour l'ensemble des chantiers en cours et à venir sur le territoire de la commune. Outre sa fonction d'ombudsman, il communiquera proactivement vers les entreprises les primes et aides régionales disponibles.
- Veiller à ce que la fonction logement ne prenne pas le pas sur l'activité économique. A ce titre, la commune veillera à ne pas transformer des surfaces d'activité économique en logement (marche arrière impossible) et incitera à la reconversion d'immeubles de bureaux vides pour des petites entreprises ou des espaces de travail partagés.
- Garantir l'**accessibilité multimodale de l'ensemble des quartiers commerçants** de la commune. Une attention particulière sur les dessertes et bus actuellement insuffisantes le soir/week-end/jours fériés et aux arceaux vélos. Il convient de réduire le nombre de stationnement sans diminuer l'accessibilité du site. Pour ce faire, il convient de mettre en place un **système de rotation des véhicules** plus élevée en veillant à assurer le stationnement des clients en priorité et en luttant contre les voitures-ventouses.
- Dynamiser les commerce au travers de **piétonniers mixtes et flexibles** (bornes, uniquement en été, le samedi,…) qui ont l'avantage de s'adapter à divers usages de la voie publique.

- **Uniformiser l'appellation des taxes** sur base d'une nomenclature intégrant une classification des concepts et dénominations identiques pour chaque taxe ou redevance ; publier obligatoirement les différents règlements communaux relatifs à ces taxes sur le site internet de la commune et tenir ces publications à jour.
- Veiller à une propreté publique adéquate (voir point III B. Propreté publique).

7.2. ÉCONOMIE SOCIALE ET CIRCULAIRE

- Initier ou soutenir le développement d'un « **supermarché coopératif »** proposant une offre en **alimentation durable** (modèle « BeesCoop »).
- Etudier et soutenir l'implantation d'une **épicerie sociale**, en collaboration notamment avec le CPAS.
- Soutenir les entreprises d'économie sociale et de **travail adapté**. Promouvoir ces entreprises dans les cahiers des charges des marchés publics communaux.
- Créer des bourses et des lieux d'échanges pour ceux qui souhaitent se lancer dans un projet professionnel favorisant une économie circulaire.
- Soutenir les systèmes d'échange local (SEL), les **groupes d'achats solidaires** de l'agriculture paysanne (GAC, GAS, GASAP), la mise en place d'une ressourcerie et de « repair cafés » (où l'on apprend à réparer des objets usuels)…
- Veiller au développement de la « ressourcerie » communale initiée lors de la législature 2012-2018 à l'initiative d'Ecolo-Groen.
- Sensibiliser les commerçants et entrepreneurs aux **produits financiers durables**.
- Sensibiliser le secteur Horeca à l'alimentation durable et valoriser les initiatives prises en ce sens par ces acteurs.
- Poursuivre et visibiliser le déploiement de la campagne « **Commune du Commerce Equitable** ».

7.3. EMPLOI

- Informer et aider au développement de groupements d'employeurs permettant de **mutualiser leurs employés**.
- Développer des synergies structurelles avec l'agence Bruxelles Formation.
- Renforcer le Salon et le Printemps de l'Emploi.
- Renforcer le soutien à Créemploi et l'Agence locale pour l'Emploi.
- Accentuer les efforts d'insertion socio-professionnelle, via notamment les articles 60, en travaillant à des partenariats avec les acteurs publics et associatifs.

7.4. LA COMMUNE, EMPLOYEUR LOCAL

- Intégrer dans la gestion du personnel communal un programme de **parrainage entre les aînés et les plus jeunes** afin de ne pas perdre les acquis des agents qui partent à la retraite.
- Insérer des clauses adaptées et légales d'**embauche**, par exemple sous la forme de quotas non discriminatoires, de Wolusanpétrusiens sans emploi – et en priorité de jeunes – dans les appels d'offres de la commune.
- Mener une politique proactive d'embauche de jeunes dans l'administration communale.
- Poursuivre les politiques d'embauche permettant l'**intégration** des personnes porteuses de handicap au sein du personnel communal, de la police ou des écoles.

8. UNE COMMUNE POUR GRANDIR ET BIEN VIVRE A TOUS LES AGES

Il est essentiel que Woluwe-Saint-Pierre soit une commune accueillante pour toutes les formes de familles en soutenant dès la naissance toutes les initiatives qui favorisent l'accueil et l'épanouissement dans un cadre agréable et de qualité.

La commune est le premier acteur pour coordonner et soutenir les initiatives existantes ou pour elle-même devenir opératrice d'accueil. Notre commune dispose de la base de ce qui doit composer l'environnement de l'enfant : milieu d'accueil, accueil extra-scolaire et scolaire, espaces verts. L'enjeu y est important d'assurer un accueil de qualité qui tient également compte de la proximité entre le lieu d'habitation de l'enfant et son milieu d'accueil.

NOS PROPOSITIONS :

8.1. SOUTIEN A LA PARENTALITE POUR TOUTES LES FAMILLES

Dans un monde où l'éducation de l'enfant (de plus en plus complexe) n'incombe pas seulement aux parents mais fait appel aux compétences de multiples autres acteurs, l'enfant doit être au centre des préoccupations tout en soutenant et valorisant les compétences des parents. Le soutien à la parentalité concerne toutes les familles et parler de la parentalité revient entre autres à mettre en évidence toutes les tâches qui incombent à chaque parent en allant des simples soins à l'enfant, aux interactions comportementales et aux pratiques éducatives. Nous voulons soutenir et porter intérêt à tous les parents dans leur diversité (cellule familiale « traditionnelle », famille recomposée, famille monoparentale etc.).

- La **naissance d'un enfant** est en général source de joie mais aussi un moment qui peut générer du stress chez les parents ; soutenir les initiatives et les services qui accompagnent les parents lors d'une naissance tout en apportant une information de qualité au niveau communal.
- Pour les familles demandeuses, identifier tous les services et associations œuvrant dans l'**aide et l'accompagnement des familles dans la commune** et les rendre mieux visibles pour les personnes demandeuses : PAJ, Centre de guidance, Espace de rencontre parents enfants…
- Suivant les besoins, développer et soutenir quand ils existent, les lieux de rencontre et de parole, les **« espaces parentalité »**.
- Encourager les initiatives visant à mettre en place des activités de **soutien scolaire** notamment au niveau des écoles de devoir.
- Etre davantage attentif aux familles fragilisées en veillant à ce qu'elles puissent disposer des informations utiles concernant les services d'aide et d'accompagnement adéquats (CPAS, aide-ménagère, école de devoirs…).

8.2. PETITE ENFANCE

- Continuer à promouvoir et améliorer l'offre de services collectifs pour les petits enfants.
- Augmenter **le nombre de places en crèches** tout en veillant à maintenir la qualité de l'accueil existant.
- Financer et développer les services de **garde d'enfants malades** à domicile qui permettent aux enfants d'être soignés à la maison et aux parents de se rendre à leur activité professionnelle.
- Veiller à une bonne coordination entre les services : C.P.A.S., O.N.E., KIND en GEZIN, **réseau des crèches** communales et les structures d'accueil privées.

- Soutenir des initiatives nouvelles, originales ou différentes au sein des milieux d'accueil des communes, en matière d'alimentation, d'environnement, d'ouverture : découverte de la lecture, de l'art ou de la psychomotricité, **association d'une crèche et de logements pour personnes âgées,** crèches parentales…
- Faciliter l'accueil des **enfants porteurs d'un handicap** ou d'une maladie chronique en les intégrant, autant que faire se peut, avec les autres enfants.
- Faire des milieux d'accueil des partenaires privilégiés pour la promotion des bonnes **pratiques alimentaires**, en collaboration avec les parents et les acteurs de la santé : menus équilibrés privilégiant le bio et les circuits courts.
- Poursuivre la rénovation des crèches en intégrant les nécessaires économies d'énergie et en veillant à la **qualité de l'air et de l'environnement** : choix de peintures naturelles, utilisation de produits d'entretien respectueux de la santé et de l'environnement…
- Encourager et organiser les offres d'accueil ponctuelles en finançant les **haltes garderies** pour faire face aux situations particulières ou urgentes : horaires atypiques, reprise d'une formation ou d'un emploi en urgence, changement de rythme de travail d'un indépendant, maladie d'un enfant, prise en charge d'un proche, ou tout simplement besoin d'un moment libre pour les mamans qui ne travaillent pas et qui ne sont pas prioritaires (ne pas pouvoir bénéficier d'une place en milieu peut constituer un frein au besoin de souffler).

8.3. CADRE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Améliorer les conditions permettant à chaque enfant d'avoir accès à un accueil de qualité, sécurisant et stimulant avant et après l'école.

- **Permettre aux élèves de se réapproprier l'espace** en le repensant, en donnant libre cours à leur créativité et à leur imagination : terrains et aires de jeux, cours de récréation.
- Promouvoir **des activités constructives pendant les temps de "garderie"** au niveau scolaire et socio-culturel, en partenariat avec les associations locales et notamment les écoles de devoir.
- Permettre aux élèves d'**accéder à l'école en toute sécurité** et **de la manière** la plus **autonome** possible (organiser des "rangs" à vélo ou en trottinette, tester des rues piétonnières aux abords des écoles en périodes scolaires …).
- Favoriser l'accueil de tous : amplifier les politiques d'**inclusion scolaire** déjà initiée notamment à Joli-Bois et à Stockel par la mise en place d'aménagements raisonnables, par une meilleure formation continuée des enseignants.
- Favoriser l'intégration des enfants réfugiés en soutenant les écoles pour l'inscription, les remises à niveau nécessaires et l'apprentissage éventuel de la langue d'enseignement.
- Se soucier d'une **communication adaptée avec les parents** d'élèves pour créer une collaboration harmonieuse : dans l'emploi des langues autant que faire se peut, en tenant compte des parents peu familiarisés aux codes de l'école pour des raisons culturelles ou sociales.

8.4. ENSEIGNEMENT

La vision des écologistes est celle d'une **école en « transition pédagogique »** :

- un école où chaque enfant a une **scolarité heureuse et épanouie**, qui lui ouvre divers horizons et lui permette de découvrir et **développer ses talents** ;

- une école où chaque enfant a été initié à la **citoyenneté, la coopération, la solidarité** et l'ouverture aux autres.

L'école en transition

- Initier une dynamique communale, avec les directions et les enseignants, pour développer une pédagogie qui donne aux enfants, dès la maternelle, **le goût de l'école**.
- Promouvoir les **pédagogies actives** dans les écoles communales : apprendre par l'expérience, la manipulation ; intégrer les savoirs ; promouvoir la coopération dans les classes ; …
- Inciter à mettre en place, avec la participation des élèves, des actions visant à **réduire l'empreinte écologique de l'école** : consommation énergétique, gestion des déchets, achat de matériel tenant compte de la durabilité et de l'équité.
- Mettre sur pied un potager communal de démonstration, en collaboration avec les écoles et/ou le monde associatif.
- Susciter une réflexion sur **les activités « hors des murs »** : coût pour les familles, empreinte écologique, valeur ajoutée pour la formation de futur·e·s citoyen·ne·s.
- Développer, en lien avec le secteur associatif, le recours aux outils pédagogiques et didactiques pour mettre l'école en **projet sur la citoyenneté, l'environnement,** le développement durable (notamment en veillant à impliquer les écoles dans la mise en œuvre de l'Agenda 21).
- Développer **l'emploi des langues** pour tous dès le plus jeune âge : en mettant en place des activités ludiques en maternelle et en début de primaire, en créant des partenariats entre sections néerlandophones et francophones des écoles communales tant au niveau des enseignants que des élèves.

L'école en santé

- Prolonger l'action que nous avons mise en œuvre dans les crèches communales au niveau de l'alimentation : **intégrer l'alimentation durable dans les écoles** en privilégiant un modèle alimentaire équilibré, développant le goût et la connaissance et utilisant des produits biologiques.
- Créer **un droit au repas sain, quotidien** pour tous les enfants en offrant la possibilité, dans toutes les écoles, d'obtenir un repas de qualité à petit prix - prix coûtant ou prix réduit - suivant les possibilités contributives des parents.
- Donner à tous, dans les écoles, **un accès permanent à l'eau potable** et supprimer la vente de sodas.
- Encourager les activités scolaires qui permettent la découverte de l'alimentation : visites actives à la ferme Finca (Auberge des Maïeurs) par exemple, cueillette ...
- **Prévenir les problèmes de santé** dans la gestion des infrastructures en limitant les pollutions diverses : gérer le bruit dans l'enceinte scolaire en soignant l'acoustique, limiter les ondes électro-magnétiques, verduriser les espaces…
- Renforcer et promouvoir l'**éducation à la santé par le sport,** en association avec les clubs et les infrastructures communales.

Confiance et soutien aux acteurs scolaires

- **Permettre à tous** les partenaires, enseignants, parents, élèves de trouver une juste place et **de contribuer au projet pédagogique** de l'école, chacun à son niveau de responsabilité bien entendu.
- **Soutenir le travail d'équipe** au niveau des enseignants et des directions pour permettre l'exercice du droit à l'initiative.
- Promouvoir et garantir le fonctionnement **des conseils de participation et des conseils d'élèves.**
- Encourager les partenariats avec le monde associatif pour **ouvrir l'école** sur le quartier, la commune et le monde.

- Favoriser les **rencontres intergénérationnelles et interculturelles** avec les enfants (ex : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos, repas interculturels préparés avec des personnes d'origine étrangères de la commune…).
- Mettre en place d**es expériences de tutorat des enseignants** les plus jeunes par leurs pairs plus expérimentés.
- Mettre en place des mesures pour limiter le temps consacré par **les directeurs d'école** aux tâches administratives, afin que ceux-ci puissent se consacrer pleinement à leur fonction première qui est le projet pédagogique de l'école.
- Soutenir les écoles communales dans **la transition numérique**. Les équiper de manière réfléchie : penser "matériel" mais également accompagnement pédagogique et éveil de la pensée critique.

8.5. JEUNESSE

- Favoriser la **participation** des jeunes à la vie locale. Ceci ne sera possible que par une politique de la jeunesse intégrée avec les autres générations. Il faut reconnaître le travail de terrain effectué par les centres d'information et développer des outils spécifiques qui permettront aux jeunes de développer leurs capacités.
- Etudier, avec les jeunes, la possibilité de développer un **« espace jeunes »** ou une **« maison des jeunes ».**
- Soutenir la participation du plus grand nombre de jeunes à la prise de décision qui les concerne.
- Veiller au bon fonctionnement du « **Conseil de la jeunesse** » lancé en 2018, en vue d'entretenir le dialogue entre les autorités communales et les différentes organisations de jeunes et d'adapter la politique communale aux besoins réels des jeunes.
- Adopter, si nécessaire, une politique de soutien afin que les **organisations de jeunesse** puissent disposer de locaux et de matériel adaptés à leurs besoins.

8.6. AINES

La politique des aînés se doit d'être transversale pour permettre une participation des aînés à l'ensemble de la vie communale, y trouver les solidarités nécessaires et la reconnaissance de leur contribution au bien commun. Ne dit-on pas à cet effet en Afrique "qu'un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle !" (Amadou Hampâté Bâ dans un discours prononcé à l'Unesco en 1960).

L'arrivée de la génération du "Papy-boom" exige de rechercher et d'appliquer de nouvelles solutions tant au niveau social et politique qu'au niveau technique.

Action transversale pour les aînés

- Prendre mieux en compte la réalité des aînés dans les politiques de mobilité, de logement, d'aménagement du territoire, de santé…
- Pérenniser l'initiative **« 80+ »** et examiner la possibilité de l'élargir aux moins de 80 ans.
- **Associer les personnes âgées** aux aménagements et politiques communales ; leur faciliter l'accès aux infrastructures et aux informations, entre autres via la formation à l'utilisation de nouvelles technologies adaptées.
- Pérenniser le **Conseil consultatif des Aînés** qui permet de débattre de l'ensemble des problèmes qui se posent à eux : logements à adapter, mobilité, aménagement des espaces publics, accès à des services de proximité, accès à l'éducation permanente, aux activités culturelles et sportives…

L'aîné et la vie citoyenne

- Favoriser et développer la **participation citoyenne** des aînés et valoriser leur expérience.
- **Valoriser le savoir des aînés** dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs et les bibliothèques, par exemple en leur proposant d'être « témoins » en matière d'histoire contemporaine.
- Favoriser les échanges au moyen de restaurants collectifs, de jardins partagés comme cela se fait, par exemple, au Centre communautaire du Chant d'Oiseau.
- Encourager les activités de type « **carrefour des générations »**, la formation des aînés par des plus jeunes dans les espaces numériques, et l'accompagnement de projets de jeunes par des seniors expérimentés.
- Soutenir le **volontariat des aînés** et celui en faveur des aînés comme les visites aux personnes isolées, notamment en proposant de prendre en charge l'assurance volontaire ou en encourageant les échanges de services (SEL).
- Soutenir les initiatives de seniors qui visent à aider les générations suivantes à entreprendre une activité en mettant à disposition leur savoir et leur expérience.
- Intégrer le service de repas à domicile et les cuisines des maisons de repos dans le programme de transition vers une **alimentation durable** (voir le point V. Une commune en transition écologique) ; associer les aînés au développement des potagers.

L'aîné et le lieu de vie

- Soutenir les initiatives de **résidences-services** sociales, d'**habitats groupés** (« Abbeyfield », colocation, « Andromède »…) ou **intergénérationnel** ("Un toit deux âges", « kangourou », kots étudiants chez un aîné…).
- Garantir l'accessibilité du logement public sur le territoire communal et proposer des logements adaptés ou adaptables.
- Favoriser l'ouverture des maisons de repos et de soins vers le quartier (comité de quartier, intégration dans les contrats de quartiers …).
- Créer des lieux de coordination et d'**échanges de bonnes pratiques** entre les familles, les associations, le personnel des maisons de repos …
- Permettre la présence d'**animaux de compagnie** dans certaines parties des maisons de repos.
- Poursuivre la mission de sensibilisation en étant particulièrement attentif et exigeant quant à l'**accessibilité des bâtiments** gérés par la commune. Appliquer les législations existantes d'une manière conséquente, tant lorsque la commune est maître d'œuvre que lorsqu'elle délivre des permis d'urbanisme (contrôle et sanction).

L'aîné et l'autonomie

- Promouvoir la collaboration entre communes pour soutenir, voire créer et développer des services intercommunaux spécialisés dans les services de soins de santé destinés aux aînés, dans la **prévention de la dépendance et dans la conservation de l'autonomie**, notamment par les systèmes d'assistance à distance.
- Pérenniser le **service « WoluBus »** de taxi social « navette à la demande » (centrale de mobilité) permettant aux aînés de se rendre localement vers les lieux récréatifs ou de services (centres communautaires, centres sportifs, maison communale, déchetterie, centres de soins et consultations médicales, commerces…). En étendre les horaires en soirée et le weekend. Prévoir une camionnette pour personnes à mobilité réduite.

- Développer et soutenir les initiatives pour faciliter le **maintien à domicile** : services de petites réparations, courses, repas, aide à la promenade, buanderies communales, aides familiales, gardes à domicile,… Coordonner les services indispensables au maintien à domicile **(repas, soins,** télé-vigilance…).
- **Soutenir les aidants proches** : promouvoir l'accès aux **informations** concernant la personne accompagnée et la formation à l'accompagnement.
- Soutenir les a.s.b.l. de baluchonnage ou d'**extra-sitting**, les familles qui "remplacent" temporairement le compagnon de vie ou la famille d'une personne désorientée pour leur permettre de quitter la maison quelques heures ou quelques jours en maintenant la personne désorientée dans ses habitudes et son lieu de vie.
- Renforcer les services de proximité existants et rendre leur **accès** plus aisé (administrations, commerces, pharmacies, bureaux de poste, stations de transports en commun,…).
- Adapter les espaces publics pour les aînés et les personnes à mobilité réduite : revêtements des **trottoirs, bordures, rampes, escaliers, passages piétons, bancs**…
- Agir pour réduire les obstacles pour les personnes à mobilité réduite : trottoirs encombrés ou défectueux, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, phases trop courtes pour le passage des piétons aux feux…
- Assurer que le matériel roulant des lignes de **bus 36 et de tram 39 et 44 soient adaptés** pour les seniors, en poursuivant les discussions avec la STIB et la Région dans le cadre de la rénovation de Montgomery. Certaines personnes âgées éprouvent en effet des difficultés à utiliser les transports en commun (distance par rapport à l'arrêt, marchepied trop élevé, temps d'embarquement réduit, risque de bousculade, sentiment d'insécurité).

9. CULTURE ET SPORT ACCESSIBLES ET DIVERSIFIES

NOS PROPOSITIONS :

9.1. UNE CULTURE EMPREINTE DE DIVERSITE

- Dans le cadre de la rénovation du Centre culturel W:hall, développer à l'entrée un lieu de **type "café-boutique-librairie"**, contribuant à faire du centre culturel un véritable lieu de vie convivial (petite restauration, boissons, journaux et revues, expositions temporaires,...).
- Consolider une offre culturelle diversifiée en vue de rassembler une meilleure diversité des publics.
- **Varier les modes d'expression** – notamment via les nouvelles technologies – et développer des actions d'échanges culturels afin de permettre l'accès pour tous aux nouveaux modes d'expression artistiques.
- Augmenter la visibilité et la **publicité** de l'offre culturelle, notamment en multipliant les médias de communication.
- Favoriser les synergies, les projets fédérateurs et interdisciplinaires, en organisant ou soutenant des activités et événements rassembleurs en lien avec d'autres politiques : jeunesse, sport, personnes âgées, environnement, pauvreté…

9.2. DES LIEUX D'ENSEIGNEMENT, DE CREATION ET D'EXPOSITION

- Faire aboutir la **reconnaissance du W:HALLL** comme centre culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Entretenir les infrastructures culturelles communales existantes et optimaliser leur utilisation ; à cet égard il est opportun de viser à optimaliser les horaires des académies des arts et de musique pour élargir le public qui y a accès (cours de jour pour un public non-scolarisé, horaire élargi pour travailler hors des heures d'enseignement…).
- Mener une réflexion approfondie sur la possible relocalisation des académies dans des locaux adaptés.
- Encourager les synergies entre les différents lieux communaux consacrés à la culture (académies et les autres établissements d'enseignement, centres communautaires, W:HALLL…) et au-delà (Wolubilis).
- Encourager l'accès à la créativité pour tous : soutenir les centres d'expression et de créativité, les Centres communautaires de quartier et les pratiques artistiques en amateur (chorales, théâtre amateur, fanfare…).
- Mettre davantage en valeur le travail des académies et des artistes locaux par des expositions, prix ou concours.
- Etoffer le **Parcours d'Artistes** en l'ouvrant davantage à la participation d'autres professions artistiques et en créant des ponts intergénérationnels.
- Valoriser les **créations locales**, les productions et expositions des associations wolusanpétrusiennes et les artistes émergents, par exemple en proposant un tarif préférentiel aux artistes de la commune pour la location de salles.
- Rendre encore plus claire et accessible l'information relative aux **infrastructures disponibles** pour les artistes locaux ou associations culturelles.

9.3. UNE CULTURE ACCESSIBLE

- Maintenir le soutien à notre **cinéma de quartier « Le Stockel »** et à la **Comédie Claude Volter.**
- Mieux faire connaître l'offre des bibliothèques (Centre, Chant d'Oiseau, Joli-Bois et la bibliothèque néerlandophone « Bib »), des académies, des Centres communautaires de quartier, de la médiathèque afin d'augmenter la fréquentation de ces sites.
- Multiplier les actions vers la **petite enfance** pour découvrir le plaisir de la lecture et poursuivre les actions de promotion de la lecture dans les parcs.
- Renforcer les synergies entre les bibliothèques francophones et la bibliothèque néerlandophone.
- Veiller à l'accessibilité des lieux et des animations aux **personnes à mobilité réduite.**
- Poursuivre la biennale d'art contemporain **« ParTcours – ParKunst** » pour accroître la place de l'art (sculptures, fresques,…) dans **l'espace public.**
- Accueillir des expositions dans **des lieux nouveaux, insolites**, pour toucher un public varié : Sportcity, Maison communale, places publiques, établissements Horeca,…

9.4. CULTURE ET AGENDA 21 LOCAL

La culture constitue outre l'environnement, le social et l'économique, le quatrième pilier du développement durable. Il est dès lors opportun de donner une place spécifique à la culture dans ce cadre.

- Développer les liens de la culture avec l'ensemble des dimensions de la vie locale et intégrer la culture de manière transversale dans les actions de l'« Agenda 21 » : améliorer la mobilité, l'accessibilité, la convivialité, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme. Assurer ainsi la mise en place d'un plan d'actions culturelles intégrant ces dimensions.
- Donner une place privilégiée aux productions artistiques (cinématographiques, théâtrales …) qui sensibilisent ou qui permettent une meilleure connaissance des problèmes environnementaux.
- Soutenir et encourager les opérateurs à opter pour le développement durable dans leurs projets, par la création d'**un label « Culture verte »** au niveau de l'accueil des publics, de la mobilité douce, des économies d'énergie et du respect l'environnement en général.
- Faire évoluer l'offre du **bar du centre culturel** : priorité aux boissons et produits locaux, de saison, bio ou équitables, minimisant les déchets.

9.5. CULTURE ET ECOLE

- Favoriser les synergies entre les écoles et les organismes culturels présentes sur le territoire communal : centre culturel, académies, cinéma « Le Stockel », comédie Claude Volter, Kontakt, bibliothèques,…
- Articuler une collaboration entre culture et enseignement permettant à tous les élèves de développer leur potentiel artistique.
- Encourager et simplifier l'**accueil d'artistes dans les écoles**.
- Encourager les « sorties » de l'école afin de visiter des expositions, se rendre au théâtre, au cinéma de quartier, rencontrer des artistes sur leur lieu de travail,…

9.6. SPORT POUR TOU.TE.S

La pratique sportive constitue un facteur de santé et de bien-être. Ecolo-Groen souhaite la rendre accessible à tou.te.s, en faire un outil de prévention, un lieu de rencontre entre les personnes et les cultures.

- Promouvoir la pratique du sport chez les jeunes enfants en encourageant les parents à les inscrire régulièrement à des activités sportives pendant toute l'année ; développement d'un soutien via des « chèques-sports ».
- Multiplier, mais aussi entretenir et embellir, **les plaines de jeux et infrastructures sportives de quartiers** qui sont souvent les premiers lieux de rencontres sportives et qui permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport d'équipe.
- Développer et entretenir un réseau de **petites infrastructures** sportives dans les espaces publics (**pétanque, ping-pong…**).
- Garantir au budget communal des moyens financiers suffisants consacrés au sport dont une partie pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures et une autre consacrée à la dynamisation, l'encadrement, la formation et les subventions pour les clubs sportifs.
- Mettre en cohérence les bars et cafeterias des infrastructures sportives **en adaptant l'offre des consommations aux valeurs du sport et son impact sur la santé publique** (diminution des sodas, produits à forte charge en graisses…). Y intégrer une alimentation durable : boissons et produits locaux, circuits courts, bio ou équitables, minimisant les déchets.
- Développer une politique de "sport pour tous", en encourageant particulièrement les clubs qui développent des activités largement ouvertes et, le cas échéant, en organisant des rencontres sportives inter-communes/inter-quartiers qui permettent la **rencontre de sportifs** d'autres horizons dans un esprit de découverte et de convivialité.
- Promouvoir la mixité dans les sports (d'équipe) : équipes **intergénérationnelles**, équipes hommes - femmes. Organiser des tournois de football ou de hockey pour équipes mixtes, mettre en place un jogging par équipes comportant des coureurs de trois tranches d'âges différentes, …
- Promouvoir l'**intégration des cultures par le sport** en provoquant des pratiques et des événements interculturels (initiation aux sports populaires dans d'autres pays, intégration des candidats réfugiés aux activités sportives comme cela se pratique à Kraainem,…).
- Suivre de près l'évolution de **l'étude Beliris visant à faire de Sporticty un « centre d'excellence »,** afin de garantir l'accès aux infrastructures pour tous (jeunes et moins jeunes, élèves de nos écoles, clubs, familles,…) et d'examiner la possible intégration de l'école Ecole Merckx dans le projet.

10. UNE ACTION SOCIALE RENFORCEE

Le CPAS existe pour permettre à chacun·e de mener une vie digne. En tant que bras social de la commune, il permet à tou·te·s de bénéficier de nombreux services tels les soins à domicile, l'accueil en centre de jour, la médiation de dettes et l'information du public. Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre met l'accent sur le développement des dispositifs existants en matière d'accueil et le renforcement des outils qui permettent au CPAS d'améliorer la qualité de sa mission.

NOS PROPOSITIONS :

10.1. UNE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE COHERENTE

- Au départ de l'évolution des demandes d'aide adressées au CPAS, recueillir, analyser et interpréter les données en **associant tous les acteurs concernés**, afin d'établir un diagnostic global en vue de construire une politique cohérente de lutte contre la pauvreté et de l'ajuster régulièrement avec l'appui de l'Observatoire bruxellois de la santé et du social.
- Tenir à jour un **inventaire des ressources** et services existants sur le territoire de la commune et le confronter aux besoins diagnostiqués par l'ensemble des acteurs, pour adapter l'offre, la compléter, l'ajuster aux besoins des différents publics (accueil des enfants en bas âge, soutien aux personnes âgées, aide aux personnes victimes de violences conjugales, logements de transit, aide à la parentalité, aide aux déplacements …).
- Organiser la concertation entre les différentes structures d'accueil communales de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants et les familles en difficulté, et faciliter l'**accueil extrascolaire** des enfants défavorisés.
- Promouvoir un travail d'insertion qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle, mais qui soit un véritable travail d'insertion et d'émancipation sociale et culturelle offrant à tous l'occasion de reconstruire des liens sociaux, de reprendre confiance et d'accéder à l'autonomie.
- Soutenir les initiatives d'**émancipation des femmes** n'ayant pas accès au monde du travail et de la formation, pour des raisons familiales ou culturelles.
- Faciliter l'accès aux formations et à des activités pour les **parents**, notamment en améliorant l'offre de structures d'accueil des enfants, crèches ou haltes garderies.
- Développer des politiques sociales transversales et globales avec les autres échevinats et institutions, le CPAS devant être le pivot de la solidarité et de l'action sociale au niveau communal, et rester attentif au fait que les questions environnementales peuvent aussi être des questions de justice sociale.
- Favoriser l'articulation d'un suivi individuel et d'un travail de type communautaire pour améliorer à la fois la situation financière et la qualité de vie, pour valoriser les compétences, créer des liens sociaux et permettre à chacun d'accéder à l'**autonomie** (via par exemple des ateliers énergie, alimentation saine…).
- Promouvoir un accompagnement concerté et cohérent des aidants à domicile.

10.2. DES MOYENS ADAPTES POUR LE CPAS

- Continuer à développer l'une harmonisation régionale « vers le haut » entre les CPAS et une **solidarité inter-CPAS**.
- Mener une réflexion sur les possibilités de créer une plateforme entre les différents CPAS qui permettrait de faire des achats communs / d'installer des groupes d'achats.

10.3. PROMOTION DE LA SANTE

Garantir l'accessibilité des soins

La politique de la santé, au sens strict du terme, est majoritairement organisée par des structures relevant d'autres entités publiques que la commune. La mise en place de structures de soins, de campagne de prévention relève des entités fédérales, communautaires et régionales.

Au niveau communal cependant, des actions peuvent être entreprises pour faciliter l'accessibilité aux soins préventifs, curatifs et palliatifs dès la première ligne de soins.

- Veiller à une **bonne accessibilité aux centres locaux de santé et aux pharmacies**.
- Soutenir les initiatives qui organisent des **services bénévoles de transports de patients** (associations de patients, mutuelles,…).
- Prendre des mesures pour que les prestataires de soins et d'aide puissent se rendre dans de bonnes conditions au domicile des patients : réservation de places de stationnement par rue ou quartier, organisation d'accords avec des habitants pour autoriser le stationnement de ces prestataires dans des entrées de garages privés avec une signalétique claire.
- Garantir durablement les services de soins de santé en suivant les évolutions démographiques et les besoins prévisibles de la population.
- Valoriser et défendre des quartiers en santé et des solidarités intergénérationnelles et de proximité.

Promouvoir la santé

Ecolo-Groen considère la santé dans sa globalité. Dans ce sens, la commune a un rôle spécifique à jouer pour promouvoir la santé. Elle peut concrétiser la prévention dans de nombreux domaines. L'ensemble de notre programme prend en compte ces dimensions.

Des propositions concrètes s'y trouvent pour :

- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée (chapitre V - C, chapitre VIII B, D, C)
- Mettre à disposition de logements salubres pour tous (chapitre VI - A, B, C)
- Prévenir les risques de pollution (chapitre III - C)
- Garantir une mobilité sécurisée et génératrice d'activité physique (chapitre II - B, chapitre IV)
- Permettre la pratique d'une activité sportive régulière (chapitre IX - F)

11. UNE COMMUNE EUROPEENNE OUVERTE SUR LE MONDE

NOS PROPOSITIONS :

11.1. UNION EUROPEENNE

Woluwe-Saint-Pierre se situe doublement au cœur de l'Europe : elle est une des 19 communes de la capitale de l'Europe et une des communes accueillant le plus grand nombre de ressortissants non Belges de l'Union européenne et d'autres pays européens. 82% des étrangers sanpétrusiens sont Européens, soit plus de 12.000 habitants sur une population totale de 41.000.

- **Élargir** et **redéfinir** les **compétences** de l'**Échevin des relations européennes** et de ses **services**, afin d'englober tous les aspects de la vie communale ayant un impact sur les Européens non Belges, en collaboration avec les autres Échevins et services communaux concernés.
- **Analyser** et **redéfinir** les objectifs de l'a.s.b.l. communale **Wolu-Europe**, ainsi que ses moyens d'actions.
- Créer un **forum européen communal interactif** réellement utile et efficace, par exemple au sein de **Wolu-Europe**, permettant un véritable échange d'informations et de services entre la commune et les Européens.
- Soutenir un ou des **jumelages** avec des **villes ou communes durables européennes**, afin, notamment, de valoriser les échanges de vues, les bonnes pratiques et les expertises mutuelles et de créer des partenariats de « durabilité » européens.
- Participer activement aux **réseaux européens** de villes et communes pertinents, notamment en matière de développement durable.
- S'inscrire dans les stratégies, programmes et financements thématiques urbains de l'Union européenne.
- Utiliser pleinement les opportunités offertes par divers **outils européens** : lignes directrices à l'intention des autorités locales, partage de « savoir-faire », expertises, financements,…
- Elaborer avec les autres communes belges les plus concernées une proposition au gouvernement fédéral et aux Etats-Membres de l'Union européenne de **rétrocession d'une partie de la taxation européenne** perçue sur les revenus des fonctionnaires européens vers leurs communes de résidence.

11.2. SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DROITS DE L'HOMME

Une commune hospitalière

La crise migratoire ne laisse personne indifférent. À cet égard Woluwe-Saint-Pierre s'est positionnée clairement en faveur de l'accueil des personnes notamment au travers d'une motion communale.

- Soutenir les initiatives d'accueil et d'accompagnement des réfugiés.
- Développer les contacts et la concertation entre et avec les habitants de la commune et les Initiatives locales d'Accueil (ILA) et l'Agence Fédérale pour l'accueil des Demandeurs d'Asile (FEDASIL).
- Veiller, dans le champ d'action de la commune, à une bonne information de toutes personnes étrangères se présentant à l'administration communale : orientation vers les services adéquats, réponses aux questionnements …
- Faciliter l'accès des réfugiés et de leur famille aux services et activités communales, par exemple, dans les Centres de quartier, dans les centres sportifs, les écoles...

Les associations et réseaux actifs sur le territoire de la commune

- Maintenir un **échevin** et des **services communaux** des **droits humains**.
- Augmenter les **moyens matériels** et **financiers** communaux relatifs aux droits humains.
- Poursuivre et intensifier la **collaboration** avec les **associations** et **réseaux** actifs à Woluwe-Saint-Pierre en matière des **droits humains** : Amnesty International, le Centre d'éducation à la citoyenneté, Territoires de Mémoire…
- Continuer à établir des **connexions** entre la commune et les **associations** des droits humains et **soutenir** leurs actions par la mise à disposition de ressources communales telles que locaux, matériel, soutien financier, journal communal…

La commune, acteur d'information, de sensibilisation et d'éducation

- Initier un **jumelage avec une ville ou commune exemplaire et inspirante en termes de transition écologique** (Ungersheim, Grenoble, Beckerich, Gent,…) en s'inspirant, notamment, des meilleurs exemples européens.
- Mener des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information des habitants de la commune, en partenariat avec les écoles, les bibliothèques, les mouvements de jeunesse, les associations spécialisées et les centres culturels : parrainage entre écoles du Nord et du Sud, présence de produits ou d'antennes locales de commerce équitable dans les écoles, campagnes d'information sur les défis que relèvent les pays du Sud…
- Développer les **contacts entre les habitants** d'origines diverses de la commune.
- Insérer des **clauses Nord/Sud** dans les marchés publics (commerce équitable, Vêtements Propres, Ecolabel Forest Stewardship Council (FSC) …).
- Investir les réserves financières des communes dans des **fonds d'épargne éthiques** et refuser les produits d'investissement peu durables à l'origine des crises financières.
- Privilégier l'usage, par les services communaux, de produits issus du **commerce équitable** et renforcer la dynamique initiée de « commune du commerce équitable ».
- Soutenir l'émergence d'une identité de citoyen·ne du monde par la sensibilisation, la facilitation de rencontres et de projets citoyens, l'organisation d'événements interculturels, la participation à des initiatives qui rassemblent les communes du monde (Par exemple : « Mayors for Peace »).
- Développer au mieux les partenariats de **coopération entre communes** (jumelages), dont ceux en cours, qui peuvent fournir la base de contacts et d'échanges réguliers et mettre en œuvre diverses formes de coopération, techniques et éthiques.
- Mettre en place des projets pédagogiques transnationaux, des échanges d'élèves, d'étudiants et d'enseignants.
- Promouvoir l'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre communes du Nord et du Sud ainsi que l'utilisation et la mise à disposition des ressources communales, voire associatives.
- Mener des partenariats, y compris financiers, de **projets de développement durable**.

12. UNE GOUVERNANCE SAINE, OUVERTE ET EFFICACE

La bonne gouvernance est au cœur de l'actualité politique depuis plusieurs mois. Depuis sa fondation, Ecolo-Groen prône une autre manière de faire de la politique et la gouvernance en fait partie.

Au niveau communal, Ecolo-Groen Woluwe-Saint-Pierre a appliqué et continuera à mettre en œuvre des principes de transparence et d'éthique : nos mandataires se veulent disponibles pour la commune en évitant les cumuls, en revendiquant la clarté dans la gestion des finances communales notamment.

Nous voulons aussi que le service public réponde à sa fonction première : un service pour le public.

NOS PROPOSITIONS :

12.1. UNE ADMINISTRATION COMMUNALE AU SERVICE DES HABITANTS

- Adapter, en concertation avec les organisations représentatives du personnel communal, les **heures d'ouverture des services communaux** (par exemple, assurer l'ouverture des guichets une deuxième soirée par semaine en soirée, et une fois par semaine à partir 7h30), ceci afin de permettre à chacun de pouvoir en bénéficier sans devoir prendre congé.
- Former le personnel communal, en particulier celui en contact avec la population, mais par extension tout le personnel, aux techniques de la communication empathique afin d'éviter les incompréhensions ou les frustrations et **renforcer le sentiment de confiance** dans les services de l'institution communale.
- Développer l'offre en matière de **guichet électronique**.
- Créer une fonction d'**ombudsman communal** pour recevoir et traiter les réclamations vis-à-vis des actes et du fonctionnement de l'administration, pour formuler, le cas échéant, des recommandations en vue d'en améliorer les services.

12.2. UNE GOUVERNANCE ETHIQUE

- Poursuivre les actions et interventions en vue de garantir une gouvernance locale réellement **transparente, éthique et participative** et exempte de toute forme de clientélisme et de favoritisme dans la gestion communale.
- Continuer à faire présider le conseil communal par un.e conseiller.ère autre que le bourgmestre et non-membre de l'exécutif .
- Modifier les statuts des asbl communales pour permettre à des citoyen.ne.s non-élus d'y siéger.
- Adopter un code de déontologie clair, consacré, notamment, à la question des cumuls des mandats ainsi qu'aux incompatibilités entre mandats et certaines professions privées. A ce titre, les membres du Collège représentants d'Ecolo-Groen continueront à s'imposer un **décumul politique et professionnel.**
- Créer un cadastre complet, public et transparent des subventions et aides accordées par la commune aux associations et groupements.
- Garantir à tout parti représenté au Conseil communal au moins un mandat d'administrateur et une représentation à l'assemblée générale, avec pleins pouvoirs (notamment de vote), dans toutes les ASBL et autres entités locales créées par la commune ou pour lesquelles elle désigne des représentants.

12.3. UNE GESTION DES FINANCES COMMUNALES SAINE ET MODERNE

- Investir dans des politiques durables qui, à terme, génèrent des économies.
- Placer l'argent communal auprès de banques éthiques ou l'investir dans des **fonds éthiques** et durables.
- Investir dans la production locale d'énergies renouvelables et accompagner la mise en place d'un projet d'investissement local dans ce domaine.